

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 074-247400799-20221004-DEL2022\_36-DE

**sivom**  
DE LA RÉGION DE CLUSES  
Haute-Savoie

# Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Rapport annuel 2021

*Rapport établi dans le cadre du décret 2000-404 du 11 mai 2000.*



Annexe à la délibération du Comité syndical n° 2022-36 en date du 4 octobre 2022

**sivom**  
DE LA RÉGION DE CLUSES  
Haute-Savoie

**CONTACTS :**

SIVOM de la Région de CLUSES  
185, avenue de l'Eau Vive  
BP 60062  
74311 THYEZ cedex  
sivom.cluses@wanadoo.fr  
Tél : 04.50.98.43.14.

Vu et approuvé par le Comité  
syndical, le 4 octobre 2022

Le Président,



Frédéric CAUL-FUTY

## SOMMAIRE

### PRESENTATION DU SYNDICAT

- A - LES INSTANCES DECISIONNELLES
- B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS
- C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS
- D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS
- E - POPULATION DESSERVIE

### ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

#### A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

1. Population desservie et collectivités concernées
2. Collecte et traitement
3. Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARIGNIER
4. Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM
5. Evolution de la saturation de l'UIOM
6. Production de déchets ménagers par collectivité
7. Partenariat privilégié avec le SITOM DES VALLEES DU MONT-BLANC
8. Assistance à la gestion du contrat
9. Evolution du montant de la T.G.A.P.

#### B – SOUS-COMPETENCE « COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES »,

1. Population desservie
2. Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre)
3. Prise en charge du verre d'emballage
4. Prise en charge des corps creux et des corps plats

#### C - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

1. Compostage individuel
2. Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire

## INDICATEURS FINANCIERS

A - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

B - BILAN FINANCIER PAR SOUS-COMPETENCE

1. Gestion des déchets ménagers résiduels
2. Tri sélectif des emballages - compostage - prévention

## COMMUNICATION

A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE

B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE

C - COMMUNICATION ORALE GENERALE

D - MISE EN PLACE DES PLAN D' ACTIONS « COMMUNICATION » ET ASSISTANCE  
TECHNIQUE AUPRES DES ADHERENTS

## PRESENTATION DU SYNDICAT

Le SIVOM de la Région de CLUSES assure le traitement des déchets depuis sa création en 1964. Son intervention s'inscrit dans le cadre d'une étroite collaboration entre les communes et les intercommunalités du secteur (35 communes – 103 972 habitants), qui nous confient leurs déchets après les avoir collectés. Le SIVOM s'attache à en faire le meilleur traitement possible.

Depuis de nombreuses années, le SIVOM de la Région de CLUSES est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la gestion des déchets. Les efforts réalisés sont consacrés à :

1. l'optimisation du fonctionnement de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels située à MARIGNIER,
2. le développement de nouvelles solutions proposées aux différents producteurs : compostage individuel des biodéchets, recyclage des emballages.

La politique menée depuis de nombreuses années par le syndicat, en relation avec l'ensemble de ses partenaires, est de :

- favoriser la voie du recyclage,
- désengorger l'usine de traitement de MARIGNIER,
- maîtriser les coûts de traitement.

### A - LES INSTANCES DECISIONNELLES

La thématique gestion des déchets est abordée dans différentes instances du syndicat, mais aussi de la Région.

SIVOM de la Région de CLUSES	1. Commission traitement des déchets
	2. Bureau syndical
	3. Comité syndical
Préfecture	C.S.S. Commission de Suivi du Site (ex : CLIS) de l'usine de traitement des déchets intercommunale de MARIGNIER
C.S.A.3.D. Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets.	Réunions techniques Elus et techniciens.

## B - LES ELUS DU SYNDICAT EN CHARGE DE LA GESTION DES DECHETS

**Différents Elus sont plus particulièrement en charge des problématiques « déchets » au sein du syndicat (élus ayant pris leur fonctions suite aux dernières élections municipales en octobre 2020).**

- Monsieur Stéphane PEPIN : Vice-Président en charge du suivi de la gestion et de l'amélioration du site et de l'usine de traitement des déchets intercommunale située à MARIGNIER,
- Monsieur Pascal POCHAT-BARON : Vice-Président en charge de la recherche et de la mise en place des solutions nouvelles en termes de gestion des déchets (Recyclage) ...

## C - L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE PLUS PARTICULIEREMENT IMPLIQUEE DANS LA GESTION DES DECHETS

- 1 Directrice Générale des Services : Madame Alexia BERTOLINI,
- 2 animatrices déchets : Mademoiselle Fadila BOUCHAMA et Madame Marie BAUDOUIN
- 1 technicien : Monsieur Eric GIL.

## D - PRINCIPE D'ADHESION A LA COMPETENCE TRAITEMENT DES DECHETS

<b>Principe d'adhésion au SIVOM de la Région de CLUSES durant l'année 2019</b>				
	<b>Nb. de communes</b>	<b>Compétence Collecte</b>	<b>Compétence traitement : Incinération et tri sélectif des emballages</b>	<b>Déchetteries : nb. et Maîtrise d'ouvrage (M.O.)</b>
<b>Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – C.C.M.G.</b>	8	<b>Communauté de Communes des Montagnes du Giffre</b> <i>(O.M. principalement en régie et tri sélectif en prestation de services)</i>	<b>SIVOM de la Région de CLUSES</b>	<b>1 :</b> <b>(M.O. C.C.M.G.)</b>
<b>Communauté de Communes Faucigny- Glières – C.C.F.G.</b>	7	<b>Communauté de Communes Faucigny- Glières</b> <i>(collecte des OM en régie et tout le tri sélectif en prestation de services)</i>	<b>SIVOM de la Région de CLUSES</b>	<b>4 :</b> <b>(M.O. C.C.F.G.)</b>
<b>Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes 2.C.C.A.M.</b>	10	<b>Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes</b>	<b>Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes</b>	<b>7 :</b> <b>(M.O. 2.C.C.A.M.)</b>
<b>Communauté de Communes des Quatre Rivières</b>	<i>10 (+ la commune de FILLINGES qui ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIFEAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune)</i>	<b>Communauté de Communes des Quatre Rivières</b> <i>(OM et tri sélectif en prestation de services)</i>	<b>SIVOM de la Région de CLUSES</b>	<b>2 :</b> <b>(M.O. C.C.4.R.)</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la CC4R qui s'est substituée à la Commune de SAINT-JEOIRE et au SIVOM RISSE ET FORON en matière de collecte des déchets, est adhérente à notre syndicat pour 10 de ses communes membres (\*), à la fois pour la sous-compétence incinération mais également pour la sous-compétence « tri sélectif ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes exerce la compétence « Tri sélectif » sur le territoire de ses dix communes membres. Notre syndicat continue d'exercer sa compétence « Tri sélectif », sur le territoire des autres collectivités adhérentes, qui couvre vingt-cinq communes.

*(\*) FAUCIGNY, La TOUR EN FAUCIGNY, MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN DE THOLOME, SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY, VILLE EN SALLAZ, VIUZ EN SALLAZ. (La commune de FILLINGES ne fait pas partie du territoire de compétence de notre syndicat puisque la CC4R adhère au SIFEAGE pour les prestations de traitement des déchets pour cette commune).*

## E - POPULATION DESSERVIE

	2021	Population totale INSEE	Tri sélectif des emballages et compostage	Incinération des déchets
Communauté de Communes Faucigny-Glières. C.C.F.G. (28032)	AYZE	2 280	X	X
	BONNEVILLE	12 968	X	X
	BRISON	486	X	X
	CONTAMINE-SUR-ARVE	2 241	X	X
	MARIGNIER	6 599	X	X
	GLIERES VAL DE BORNE*	1 840	X	X
	VOUGY	1 618	X	X
Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes. 2.C.C.A.M (47 077)	ARACHES	1 935	-	X
	CLUSES	17 401	-	X
	LE REPOSOIR	549	-	X
	MAGLAND	3 260	-	X
	MARNAZ	5 723	-	X
	MONT-SAXONNEX	1 727	-	X
	NANCY-SUR-CLUSES	477	-	X
	SCIONZIER	8 944	-	X
	SAINT-SIGISMOND	624	-	X
Communauté de Communes des Quatre Rivières C.C.4.R. (16319)	THYEZ	6 437	-	
	FAUCIGNY	655	X	X
	LA TOUR	1 313	X	X
	<i>FILLINGES (commune non adhérente à notre syndicat)</i>	-	-	-
	MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY	1 062	X	X
	MEGEVETTE	617	X	X
	ONNION	1 338	X	X
	PEILLONNEX	1 431	X	X
	SAINT-JEAN-DE-THOLOME	1 032	X	X
	SAINT-JEOIRE	3 433	X	X
Communauté de Communes des Montagnes du Giffre C.C.M.G. (12444)	VILLE-EN-SALLAZ	932	X	X
	VIUZ-EN-SALLAZ	4 506	X	X
	CHATILLON-SUR-CLUSES	1 291	X	X
	LA RIVIERE-ENVERSE	475	X	X
	MIEUSSY	2 399	X	X
	MORILLON	676	X	X
	SAMOENS	2 519	X	X
	SIXT-FER-A-CHEVAL	787	X	X
TANINGES	3 517	X	X	
VERCHAIX	773	X	X	
	Population (Nb de communes concernées)		56 795 (25)	103 872 (35)

\* Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les communes d'ENTREMONT et PETIT BORNAND-LES-GLIERES ont fusionné pour former la commune de GLIERES VAL DE BORNE.

## ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION ET RESULTATS

### A – GESTION DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

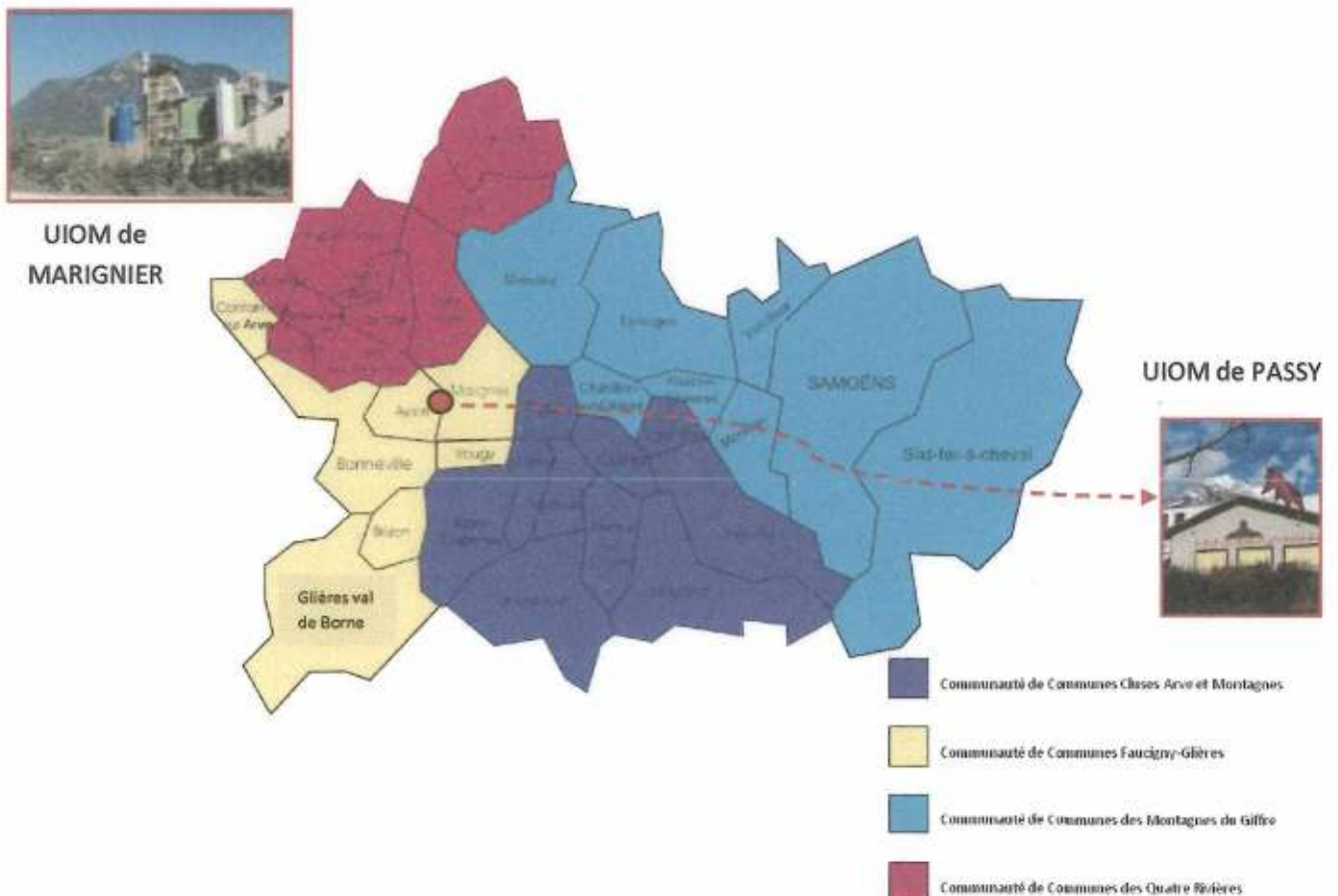
#### COLLECTE

La collecte des déchets ménagers résiduels ne relève pas de la compétence de notre syndicat. Elle est assurée par nos quatre Communautés de Communes adhérentes : C.C.F.G., C.C.M.G., C.C.4.R. et 2.C.C.A.M.

#### TRAITEMENT

##### 1- Population desservie et collectivités concernées.

Population desservie : 103 872 habitants et 35 communes (adhésion à la compétence par l'intermédiaire de quatre communautés de communes).



**2- Collecte et traitement :** les déchets ménagers et assimilés sont acheminés par les adhérents (ou leurs prestataires) à l'UIOM de MARNIGNIER, propriété du SIVOM de la Région de CLUSES. L'installation est gérée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009 par la société ARVALIA (filiale de VEOLIA). Cette prestation est assurée dans le cadre d'un marché de services de 12 ans, jusqu'au 30 septembre 2021. Après une consultation lancée en 2019, notre syndicat a signé le 14 mai 2020, un Marché Global de Performance (M.G.P.) avec la société ARVALIA. Ce marché comprend deux parties :



Une 1<sup>ère</sup> partie consacrée à l'exploitation de l'installation. Cette partie du marché a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2027 et pourra être reconduite jusqu'au 30 septembre 2033 (tranche optionnelle).

Une seconde partie qui concerne la modernisation de l'installation dont une part importante dédiée à l'amélioration de la performance énergétique :

- Modification liées à l'augmentation énergétique :
  - Changement du groupe turbo alternateur
  - Mise en place d'un réchauffeur d'air
  - Mise en place d'un échangeur de chaleur pour alimenter le futur digesteur de boues de la STEP en énergie.
  - Mise en place d'un échangeur de chaleur afin d'alimenter en énergie de réseau de chauffage urbain de la commune de CLUSES.
  - Mise en place d'un réchauffeur d'air.
  - Mise en place d'un récupérateur de chaleur au niveau des fumées avant cheminée (éco-finiisseur).
  
- Autres travaux
  - Mise en place d'un analyseur mercure
  - Mise en place d'un catalyseur de type SCR
  - Mise en place d'une rétention d'eau incendie + système d'aspersion dans le hall fosse.
  - Mise en place du zéro rejet des substances liquides dangereuses.

L'année 2020 a essentiellement été consacrée à la préparation des travaux (étude de conception et d'exécution). Les travaux principaux ont été réalisés entre le début janvier et la fin décembre 2021.



*Vue générale du chantier côté éco-finiisseur et catalyseur.*



*Installation du catalyseur.*



*Travail de soudure dans le ballon chaudière*



*Génie-civil du bâtiment GTA*



*Pièces de la turbine à l'usine usine*



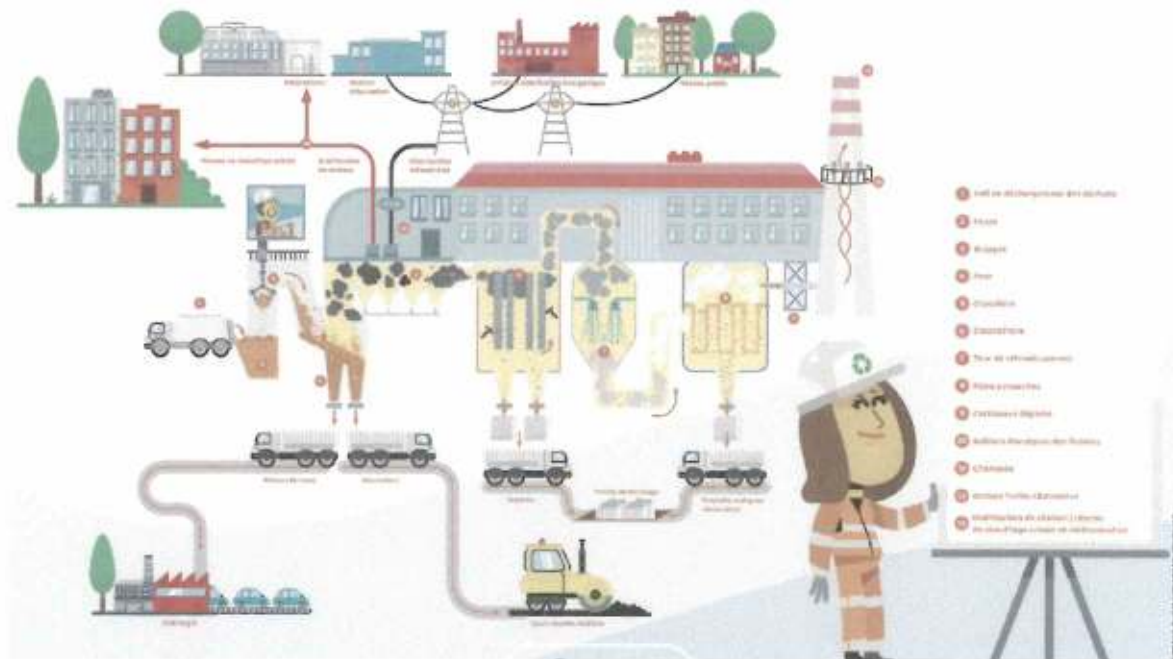
*Installation de la turbine*



*Bâtiment GTA après travaux - vue ouest.*

Quelques travaux mineurs ainsi que la levée des réserves seront effectués durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

### 3 - Fonctionnement de l'UIOM Intercommunale de MARGNIER (après travaux de modernisation du M.G.P.) :



- Une fosse de 1 600 m<sup>3</sup> permet la réception et le stockage des déchets avant traitement.
- Les déchets sont traités dans un four à grilles à une température comprise entre 850 et 1100°C. Les boues issues de la STEP sont injectées dans le four à l'aide du système PYROMIX.
- Les gaz de combustion alimentent une chaudière reliée à un turbo-alternateur qui assure la production d'électricité. La performance énergétique de l'installation constatée en 2021 est de 0,24 (PE au sens TGAP). Grâce au nouveau GTA mis en service en toute fin d'année, la performance énergétique devrait à termes atteindre 88%.
- Le système de traitement des fumées :
  - Injection d'eau ammoniacale pour piéger les oxydes d'azote (au niveau du premier parcours de la chaudière).
  - Passage au sein d'un électrofiltre pour piéger les poussières.
  - Injection de bicarbonate et de coke de lignite et passage dans un filtre à manches pour piéger les acides, métaux lourds et dioxines-furanes.
  - En octobre 2015, de nouvelles manches catalytiques avaient été mises en place. Elles permettaient ainsi de respecter une nouvelle limite d'émission des NOx qui avait été abaissée de 200 à 80 mg/Nm<sup>3</sup>. Durant l'année 2021, les anciennes manches ont été réinstallées au profit des manches catalytiques qui s'usaient rapidement. Les inserts catalytiques ont été remplacés par un catalyseur déporté encore plus performant (système SCR). Il permettra d'abattre les NOx sous une limite encore plus faible fixée à 50 mg/l.

Les différents polluants sont analysés en continu au niveau de la cheminée avant rejet à l'atmosphère. Des contrôles des rejets atmosphériques et aqueux sont également réalisés par des organismes extérieurs afin de renforcer la surveillance de manière indépendante.

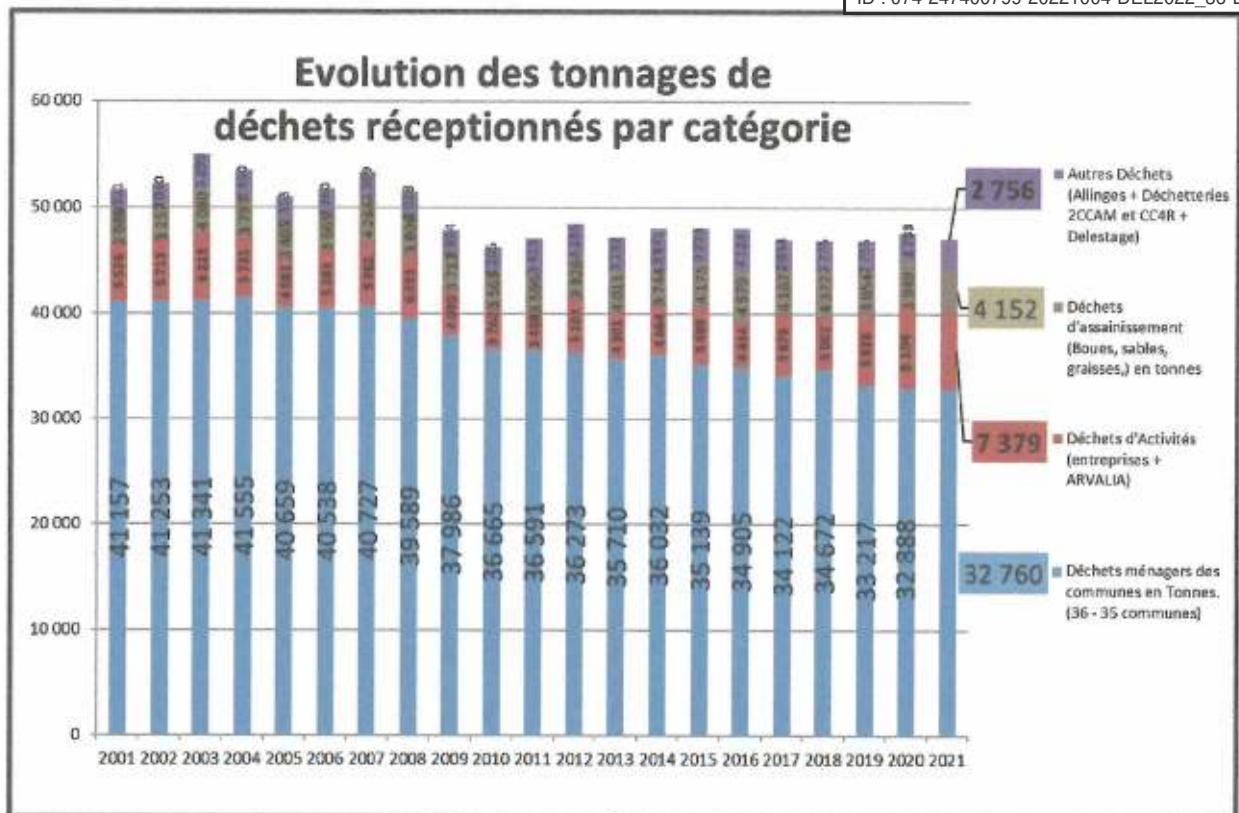
La société AAIR LICHENS réalise le suivi environnemental du site depuis plusieurs années. Elle effectue un suivi scientifique, afin de vérifier que le site n'a pas d'impact sur l'environnement local. Des analyses de la concentration en métaux lourds et dioxines / furanes sont ainsi réalisées sur les lichens, le lait, certains végétaux, de différentes stations définies autour de l'installation.

Les résidus d'incinération produits annuellement et leur lieu de traitement sont indiqués ci-dessous :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évolution / année passée en %	Lieu de traitement	Modalités de traitement
Machefers produits en tonnes	7 520	7 307	7 413	7 404	7 264	7 280	6 659	6 918	6 898	7 404	7 449	0%	Chantiers de TP locaux	Recyclage en technique routière ou en/oussement
Machefers produits kg / tonne incinérée.	108,23	100,00	100,74	100,92	100,06	100,17	100,21	100,89	101,05	102,25	103	0%		
Cendres en tonnes	857	1 036	1 096	1 108	1 068	1 138	928	911	930	889	844	-6%	C.E.T. de classe 1 (Société SECH à LAIN 93)	Stockage
Cendres produits kg / tonne incinérée.	21,54	22,50	23,76	23,50	22,80	24,08	20,08	20,28	20,27	19,54	18,43	-6%		
PSR en tonnes	309	358	309	281	344	371	339	367	362	367	375	-3%	C.E.T. de classe 1 (Société SECH à LAIN 93)	Stockage.
PSR produits kg / tonne incinérée.	6,30	7,78	4,71	4,30	7,35	7,95	7,53	6,17	7,75	4,41	4,19	-3%		
Ferailles (Installation) en tonnes	581	556	581	530	498	463	398	494	456	458	393,54	-30%	Ateliers divers	Recyclage
Ferailles produits kg / tonne incinérée.	11,71	12,07	11,89	11,44	9,76	9,70	9,79	11,00	9,17	9,96	6,20	-30%		

#### 4 - Principaux Indicateurs de fonctionnement de l'UIOM :

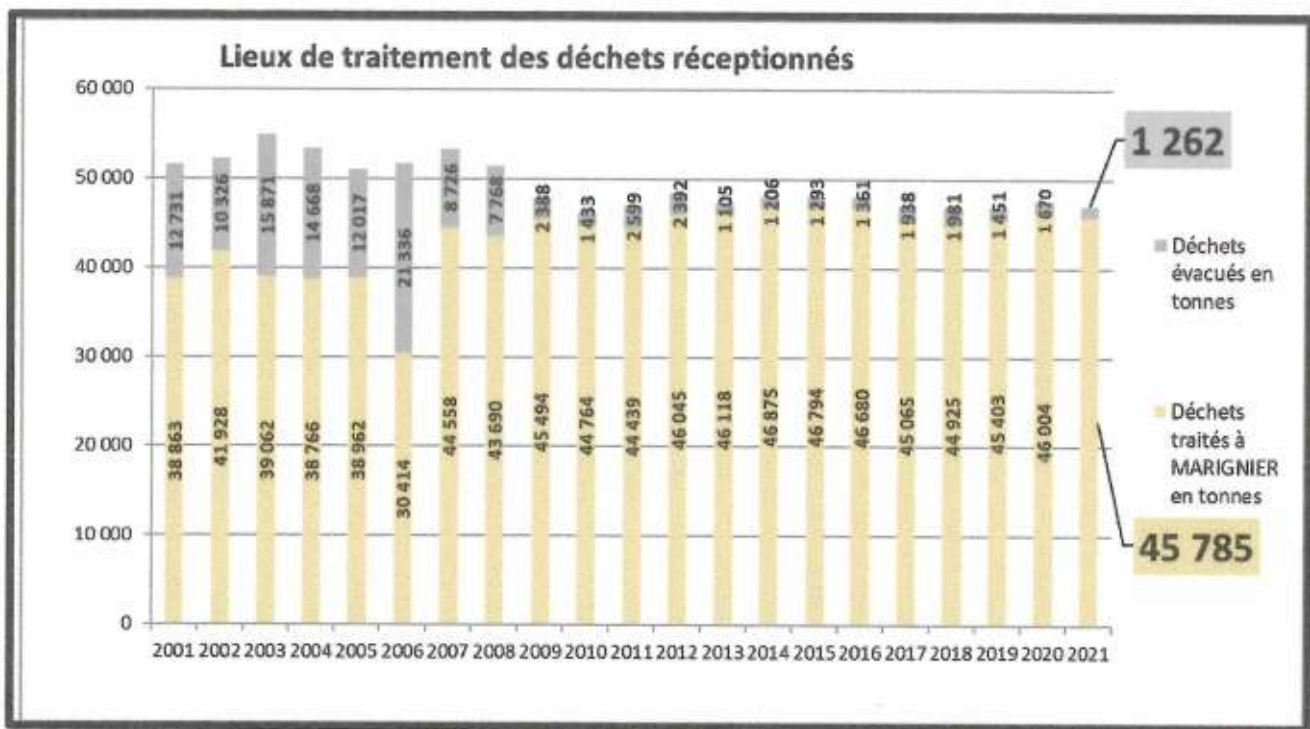
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	évolution / année passée en %	
Electricité produite en kWh	9 039 085	9 719 770	9 803 830	9 700 791	9 639 286	9 050 648	9 303 625	9 606 009	9 660 635	10 057 000	9 414 000	-6%	Production en baisse du fait des travaux de modernisation (arrêt de la production 1er semaine de décembre 2020) (NBSR janvier 2021).
Heures de fonctionnement (four)	7 817	7 885	8 137	8 075	8 081	8 057	8 004	8 153	8 309	8 418	8 089	-6%	Nb. d'heures en légère baisse du fait des travaux de modernisation.
Taux de disponibilité en %	93,38%	93,77%	93,99%	92,38%	92,36%	91,72%	91,12%	93,07%	93,71%	95,32%	92,39%	-6%	Idem ci-dessus
Nombre de dépassement autorisé des polluants atmosphériques et effluents liquides suivis en continu. (limite réglementaire à 60 h /an)	13,50	6,50	3,50	4,50	5,50	12,00	7,50	7,30	10,00	14,00	15,5	7%	
Tonnage de déchets récupérés	47 338	48 427	47 223	48 083	48 088	48 041	47 033	46 906	46 854	47 678	47 016,00	-2%	
Tonnage de déchets incinérés	44 440	46 045	46 110	46 977	46 794	46 880	46 064	44 923	45 403	46 004	45 788,0	-0,5%	
Rendement de l'incinération en tonne / heure.	5,93	6,04	5,94	5,82	5,79	5,79	5,63	5,51	5,53	5,45	5,66	4%	
Tonnage de déchets évacués	2 586	2 392	1 185	1 105	1 293	1 261	1 898	1 981	1 451	1 670	1 238,00	-30%	



## Répartition des tonnages de déchets réceptionnés par catégories en 2021

	Totaux des 38 communes (01/01/2021 à 31/12/2021)	CCFS MARIGNIER (tonnage depuis 04/10/2021)	CCIR JEORRE en 2014 + 2015 hors 2 déchèteries.	CCIR	2 C.C.A.M. (RISSE COMPRIS hors inévitables et déchèterie)	Déchets CCIR	Déchets intercommunal en 2CCAM	Communes extérieures (allings pour Rhonon agglô + Marignier depuis 04/10 + consomma)	Déchets verts	Boues stables grasses	Coquilles et arêtes	Déchets en provenance des syndicats de traitement 74 (décharge)	Tonnages Tolus réceptionnés	Tonnages traités	Tonnages évacués
janvier	2 303,56	572,50	329,64	342,04	1 258,38	27,28	32,38	88,74	25,19	320,00	733,35	0,00	3 736,53	3 736,53	0,00
février	2 815,95	527,14	325,78	358,24	1 344,81	24,84	47,24	68,14	56,60	338,16	568,68	0,00	3 765,78	3 765,78	0,00
mars	2 919,71	681,74	356,30	392,02	1 498,65	37,51	43,55	68,80	57,75	423,00	671,04	0,00	4 209,44	4 209,44	0,00
avril	2 704,22	646,04	346,44	397,88	1 404,76	38,24	40,10	84,36	52,08	433,68	147,22	0,00	4 100,52	4 100,52	0,00
mai	2 631,70	658,42	340,20	396,36	1 323,72	43,46	33,22	67,68	65,12	491,28	493,22	0,00	3 736,88	3 656,68	80,20
juin	2 842,27	718,34	346,80	337,84	1 458,29	40,10	43,02	70,68	100,46	339,36	643,74	0,00	4 079,84	3 664,60	125,04
juillet	3 091,73	707,62	365,48	465,60	1 502,63	44,34	58,69	94,00	108,34	344,28	635,46	26,74	4 341,52	4 289,26	51,84
août	2 868,88	666,62	367,80	558,18	1 313,76	48,84	38,04	88,84	64,12	282,88	675,22	0,00	3 600,91	3 600,91	0,00
septembre	2 926,04	673,18	335,08	320,30	1 307,60	40,34	38,68	69,68	103,96	320,36	646,60	0,00	3 746,86	3 674,60	71,26
octobre	2 459,24	613,68	316,26	302,08	1 260,34	36,14	44,70	78,86	65,58	292,32	523,84	0,00	3 569,49	3 569,49	0,00
novembre	2 587,74	668,36	345,48	295,52	1 279,38	37,10	36,68	68,78	60,10	341,56	428,28	0,00	3 786,09	3 786,09	0,00
décembre	2 664,94	655,44	347,10	406,54	1 455,86	26,80	25,48	58,78	42,06	319,34	668,06	0,00	4 018,48	3 665,47	333,01
<b>Total</b>	<b>32 759,76</b>	<b>7 861,38</b>	<b>4 149,42</b>	<b>4 384,68</b>	<b>16 374,28</b>	<b>444,72</b>	<b>480,59</b>	<b>916,50</b>	<b>887,02</b>	<b>4 162,28</b>	<b>7 378,82</b>	<b>26,74</b>	<b>47 046,43</b>	<b>45 784,90</b>	<b>1 261,53</b>
variation par rapport à l'année précédente en %	-0,3%	5,3%	-0,4%	-7,4%	-0,9%	25,9%	17,1%	4,6%	0,6%	5,1%	6,0%	-87,4%	-1,3%	-0,5%	-24,3%
variation par rapport à l'année précédente en tonnes	-128,66	393,26	-15,53	-350,54	-155,85	91,5	70,21	40,66	5,38	203,02	-734,06	-185,18	-627,75	381,5	-189

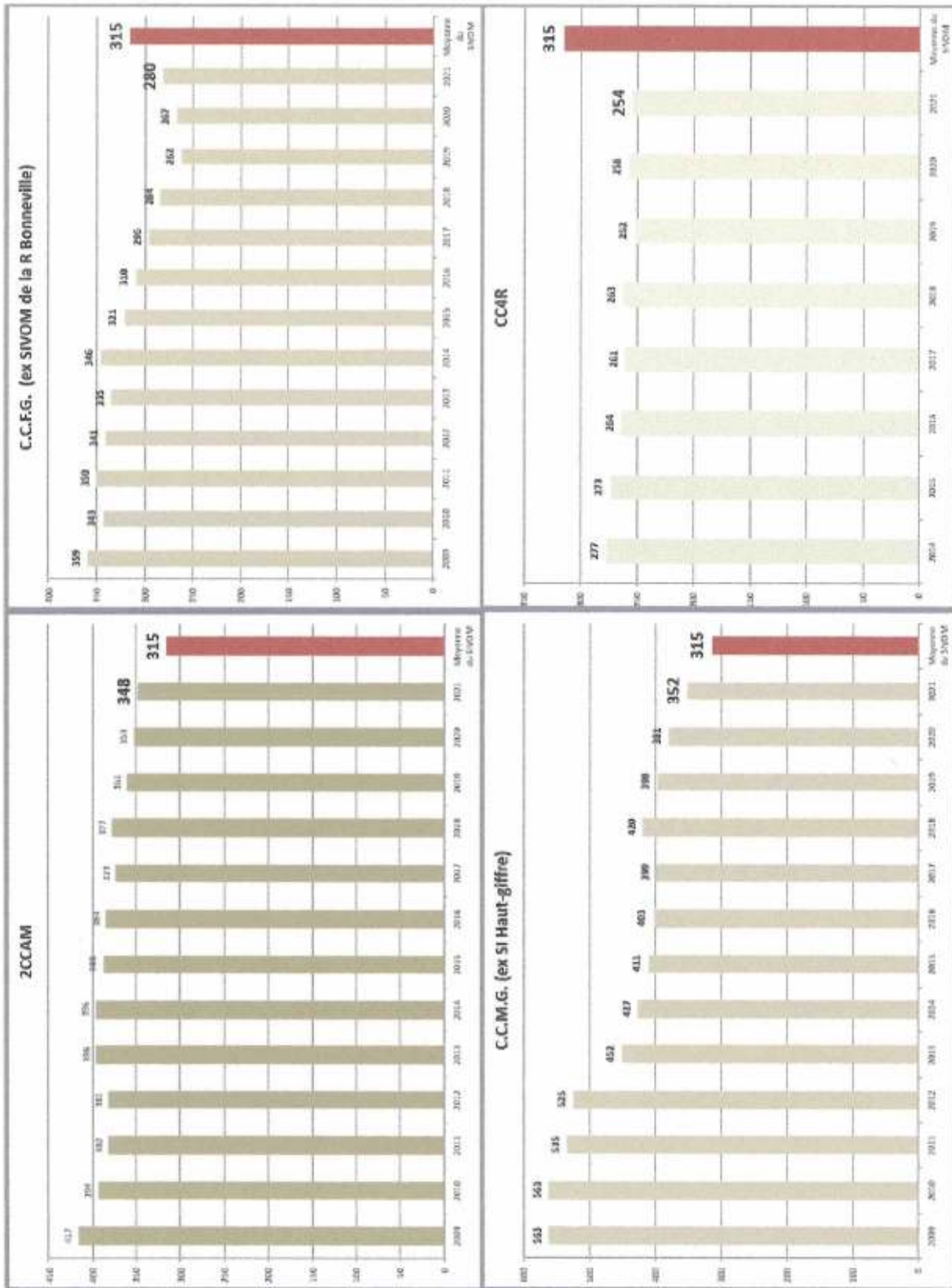
## 5 - Evolution de la saturation de l'UIOM



## 6 - Production de déchets ménagers par collectivité.

Quantité de déchets pris en charge à l'UIOM de MARIGNIER en kg / habitant														
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation / à l'an passé
CCAR (*)						277	273	264	261	263	252	258	254	-2%
C.C.F.G.	359	343	350	341	335	346	321	310	296	284	262	267	280	5%
C.C.M.G.	563	563	535	525	452	427	411	403	399	420	398	381	352	-7%
2CCAM (*)	417	394	382	381	396	396	388	384	373	377	361	353	348	-1%
Total 35 communes (4 CC + périmètre compétence incineration)	410	386	381	377	369	368	355	348	339	340	322	316	315	-1%
Total des 25 communes (3 CC sur périmètre compétence in)	405	385	376	368	345	345	328	317	309	309	289	289	289	0%

Evolution de la quantité de déchets ménagers produits par habitant et par an





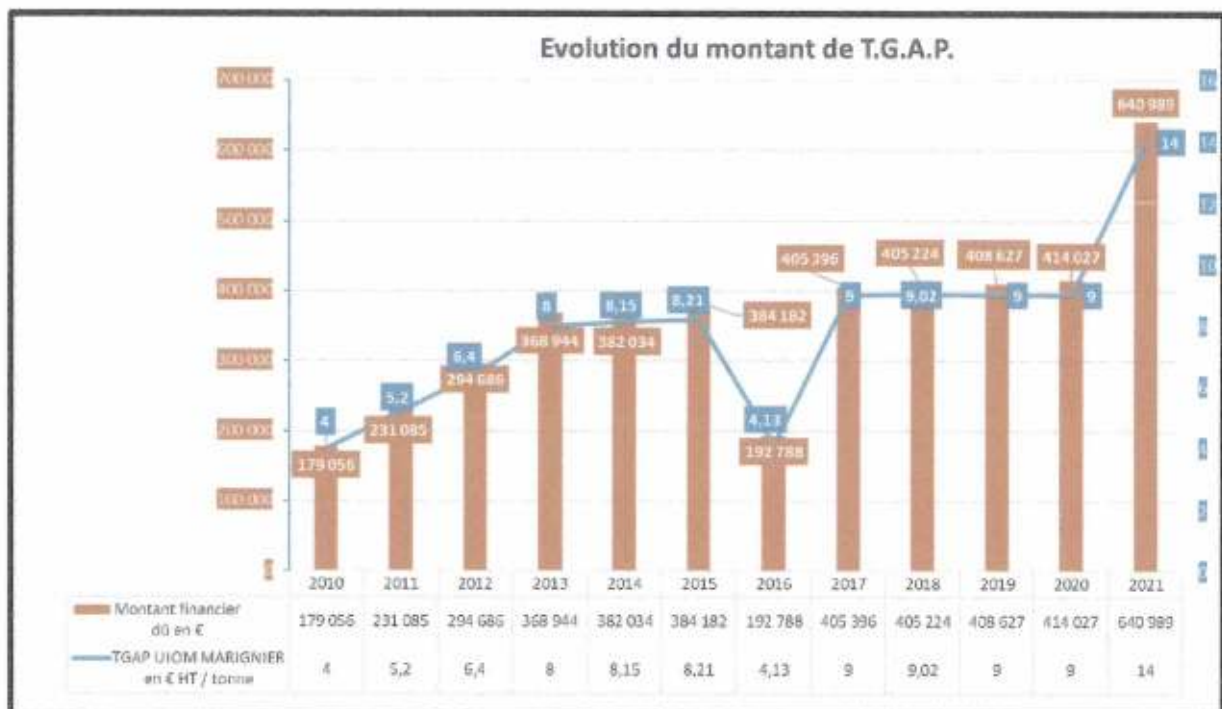
## 7 - Partenariat privilégié avec le SITOM des Vallées du MONT-BLANC

En cas de saturation de notre équipement, lors des arrêts techniques ou en cas d'incident, l'exutoire alternatif prioritaire est l'UIOM de Passy. En effet, jusqu'au 31 /12 /2020 une convention de partenariat privilégié liait notre syndicat et le SITOM des Vallées du MONT-BLANC, afin que les déchets excédentaires de notre territoire soient pris en charge à l'UIOM de PASSY, ce qui permet de limiter les transports. Cette convention n'a pas été renouvelée du fait de la crise sanitaire. Malgré tout, 100 % de nos déchets ont été détournés sur l'installation du SITOM en 2021.

Une convention d'inter-dépannage entre 3 collectivités gestionnaires d'incinérateur a été reconduite en 2021 à l'échelle de la HAUTE-SAVOIE (signature entre 3 syndicats intercommunaux). Cette convention concourt à des objectifs identiques à celle passée entre notre syndicat et le SITOM, mais à l'échelle départementale : éviter le transport de déchets hors du Département, alors que certains sites ne fonctionnent pas en permanence à leur capacité maximale. Cette convention sera en vigueur de 2022 à 2025.

## 8 – Evolution du niveau de T.G.A.P.

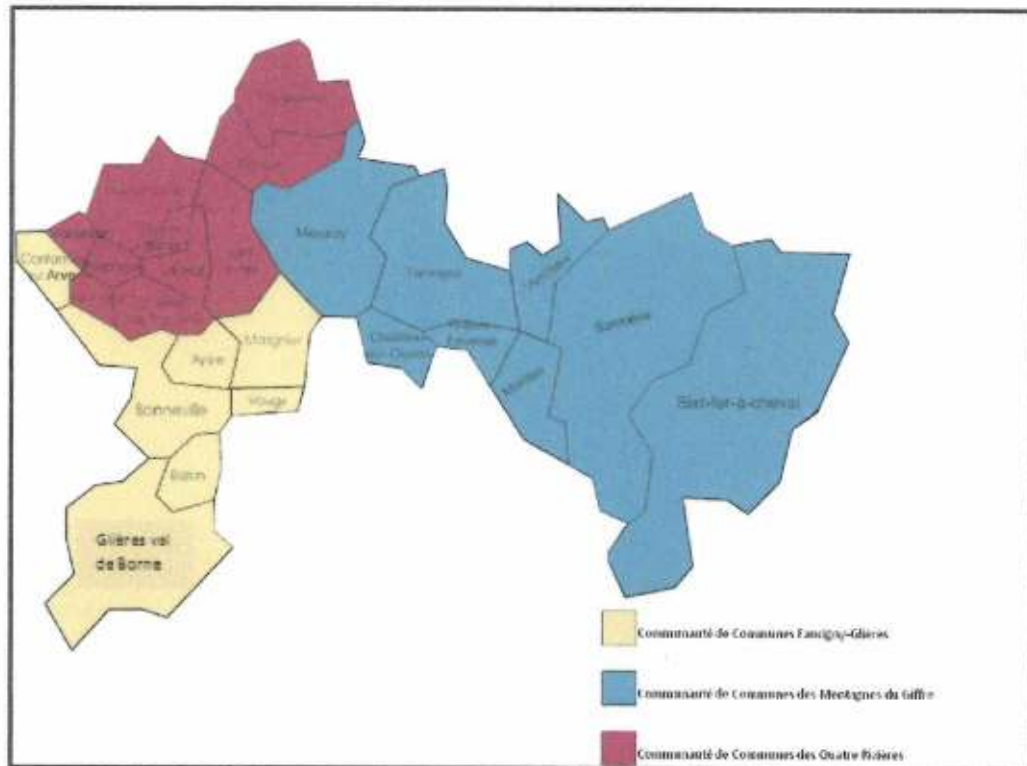
La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est due pour chaque tonne traitée sur notre installation.



## B - SOUS-COMPETENCE « TRI SELECTIF DES EMBALLAGES ».

### 1 - Population desservie

Population desservie : 56 795 habitants pour 25 communes (3 Communautés de Communes : C.C.M.G, C.C.F.G et C.C.4.R).



### 2 - Collecte et organisation générale (Corps Creux, Corps Plats, Verre) :

La collecte des emballages recyclables est assurée par nos adhérents qui nous confient la responsabilité de leur traitement.

La collecte sélective des emballages et leur recyclage ont débuté depuis de nombreuses années sur le territoire (principalement le verre et les papiers, cartons). Mais, c'est en 2003, que le syndicat a fédéré l'ensemble des collectivités : généralisation de la collecte sélective des 5 matériaux, communication commune, centre de tri commun, signature du premier contrat avec l'éco-organisme ADELPHE, puis ECO-EMBALLAGES, mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour assurer la promotion du recyclage.

Le syndicat assume notamment :

- la gestion administrative du Contrat pour l'Action et la Performance Barème F : relation avec CITEO, perception des soutiens financiers...
- la gestion des contrats de reprise, perception des recettes et relation avec les filières de recyclage.

- Le syndicat était signataire du contrat ECO-EMBALLAGES (Contrat Programme de Durée barème E, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010). Le SIVOM a signé fin 2017, avec la Société CITEO, - unique éco-organisme en charge des emballages - le nouveau contrat, barème F qui est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminera fin 2022. .

Le SIVOM est responsable du tri des emballages. Pour cela, il assure le tri des deux flux, corps plats et corps creux, avant acheminement vers les différentes filières. En début d'année 2015, une consultation a été lancée, afin de désigner la société qui aura en charge le tri des emballages à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2016 (possibilité offre de reconduire le marché pour 4 fois 1 an. Le marché a été attribué à la société EXCOFFIER. Le marché a été prolongé à trois reprises pour une période d'un an soit jusqu'à fin 2019.

- Notre syndicat est également signataire d'une convention pour le soutien à la valorisation des papiers avec la société ECOFOLIO. Ce contrat était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Il a été remplacé par le nouveau contrat également signé avec la société CITEO unique éco-organisme pour ce type de déchets. Elle sera en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.
- Le SIVOM assure la coordination des actions de promotion de la collecte sélective des emballages : campagnes de communication, animations dans les écoles, stands d'information...

### **3 - Prise en charge du verre d'emballages :**

- La collecte :

Le verre est collecté par les collectivités adhérentes grâce à des P.A.V - Points d'Apport Volontaire, équipés majoritairement de conteneurs aériens (environ 150 conteneurs par flux sur l'ensemble du territoire). Certaines collectivités mettent en place ponctuellement des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Le code couleur uniforme sur l'ensemble du territoire est la couleur verte.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations de CITEO, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

La collecte est assurée en prestation de services. Il est à noter que la CCMG a arrêté la collecte du verre en bac roulant en fin d'année 2018.

Dans tous les cas, le verre est stocké sur des plates-formes. Le transport du verre vers les usines de recyclage est assuré par les camions affrétés par la filière de recyclage O-I Manufacturing.

• Le traitement et la chaîne du recyclage.



Le verre est recyclable à l'infini et à 100%.

Evolution annuelle des tonnages de verre collecté sur les 3 CC.



Bénéfice environnemental du recyclage du verre (source : <https://e-tonnes.citeo.com/>)



## Verre

2697

t

Tonnes d'emballages recyclés

### Recycler 2 697 tonnes D'ÉMBALLAGES EN VERRE PERMET

Des bénéfices  
environnementaux

1 672 449 kWh

Un parcours en voiture de  
15 130 170 kms

et

13 093 109 kWh

Une consommation  
énergétique équivalente à  
2 322 468 jours d'une  
TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

3 092 234 kWh

#### **4 - Prise en charge des corps creux et des corps plats :**

- La collecte :

Les corps creux et corps plats sont collectés par les collectivités adhérentes grâce à des Points publics d'Apport Volontaire, majoritairement à l'aide de conteneurs aériens. Certaines collectivités mettent en place, ponctuellement, des conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

La dotation par collectivité respecte, pour la très grande majorité d'entre elles, les recommandations de CITEO, à savoir au minimum un conteneur pour 450 habitants en milieu urbain et un conteneur pour 300 / 250 habitants en milieu rural.

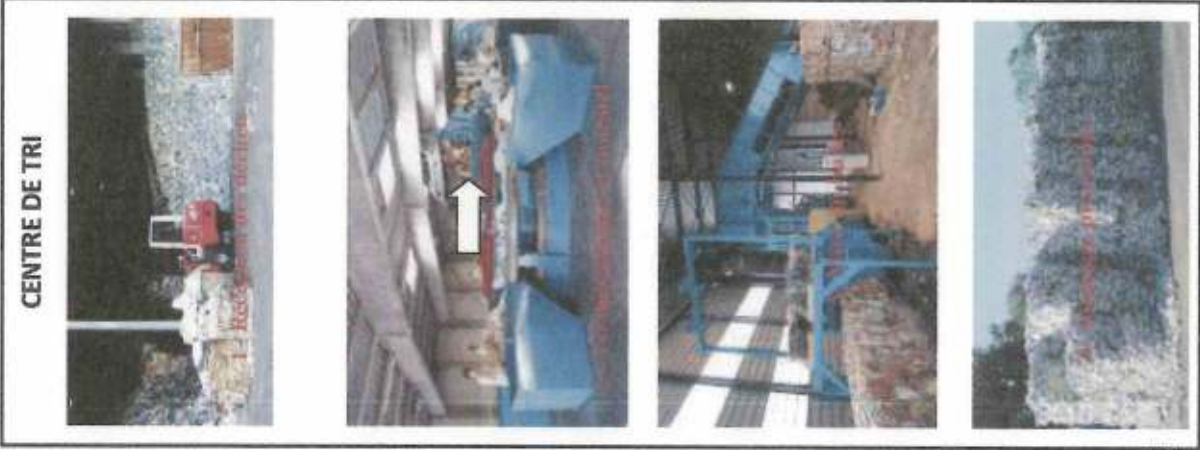
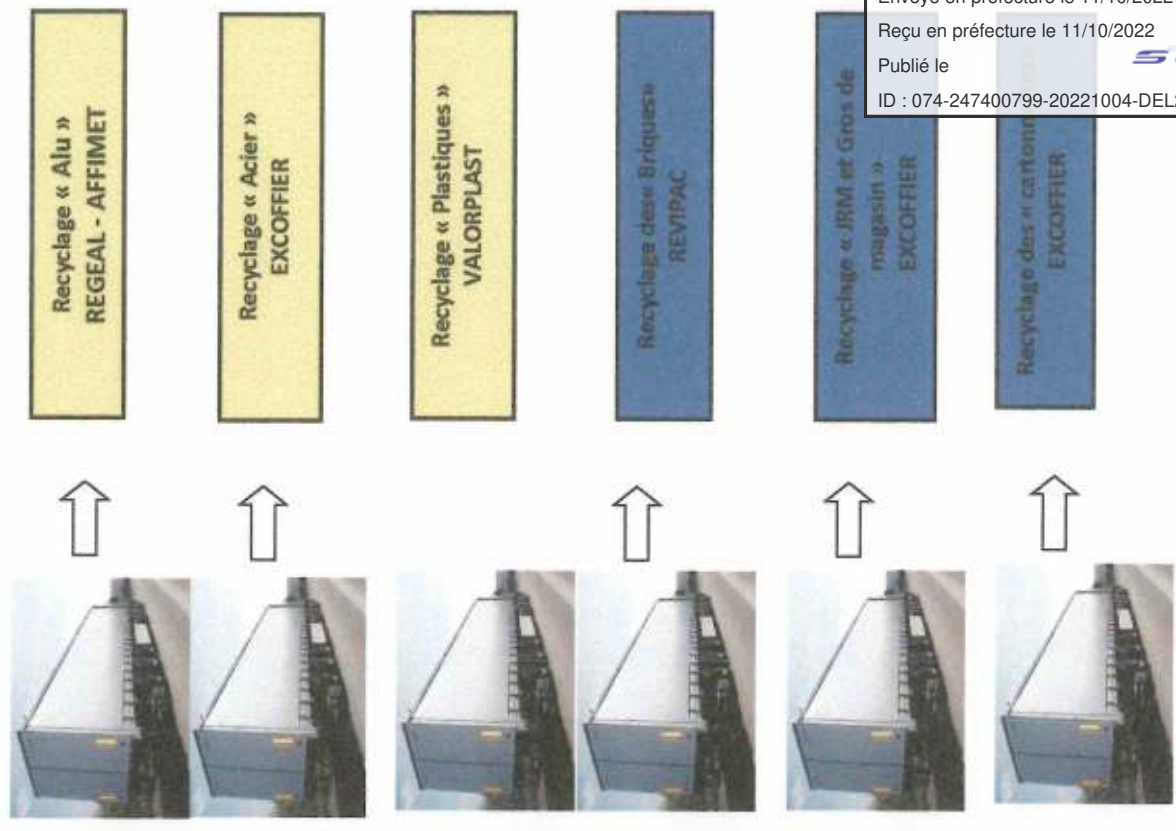
Nos collectivités adhérentes assurent l'acquisition et l'entretien des P.A.V., la collecte et le transport des deux flux jusqu'au centre de tri actuellement situé à VILLY-LE-PELLOUX (74). La collecte est assurée exclusivement en prestation de services.

- Le traitement : tri des différents matériaux et envoi vers les différentes filières de recyclage.

Les deux flux sont accueillis et traités, de manière séparée, au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX, exploité par la Société EXCOFFIER.

COMPETENCE TRAITEMENT

COMPETENCE COLLECTE

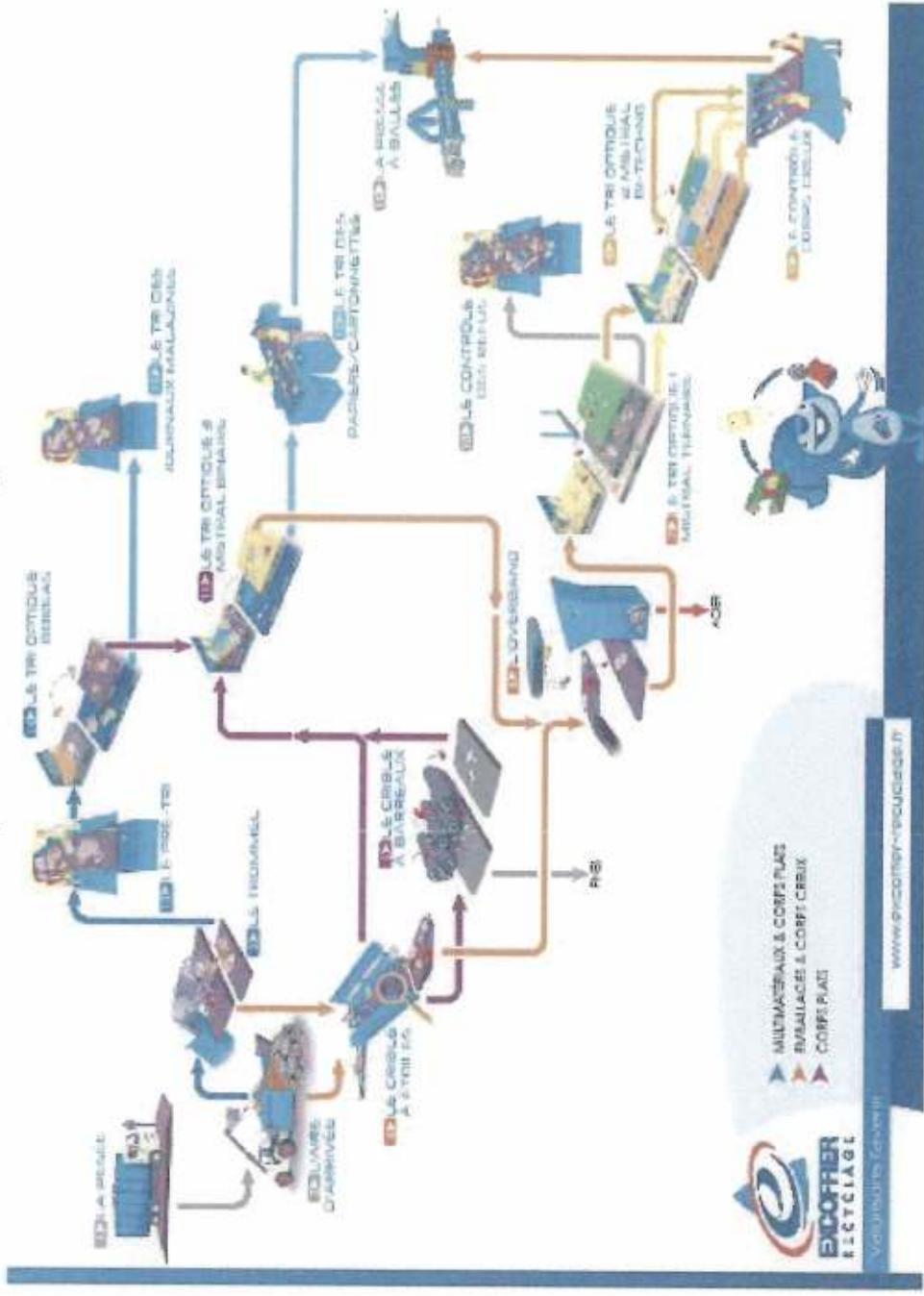


SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



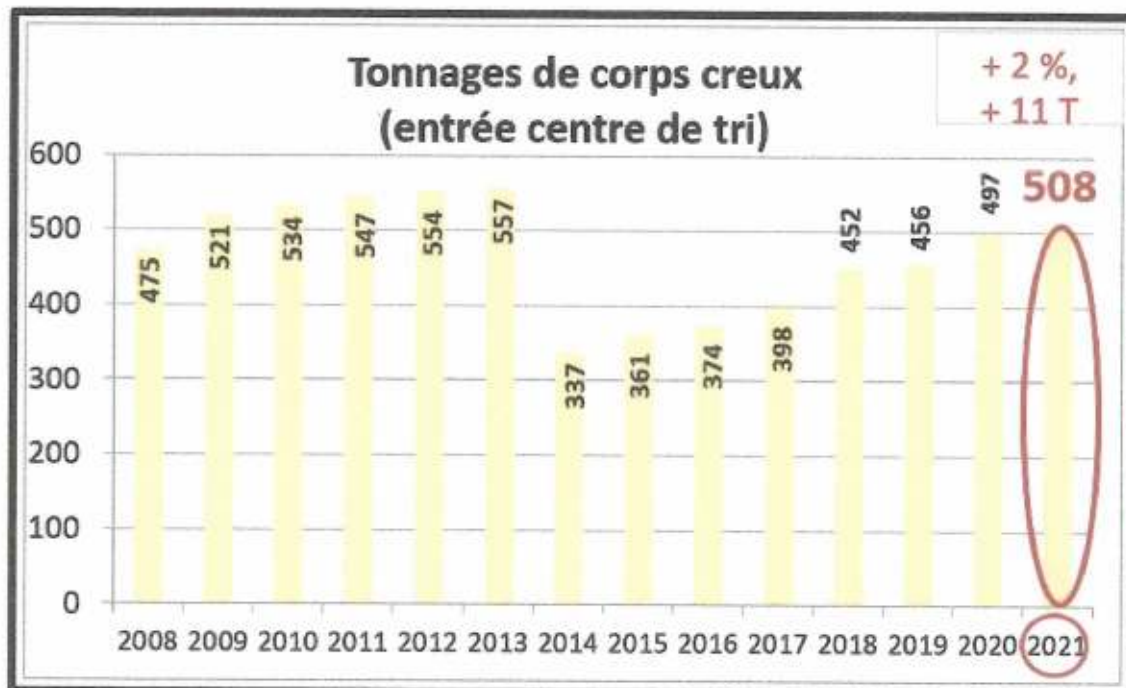
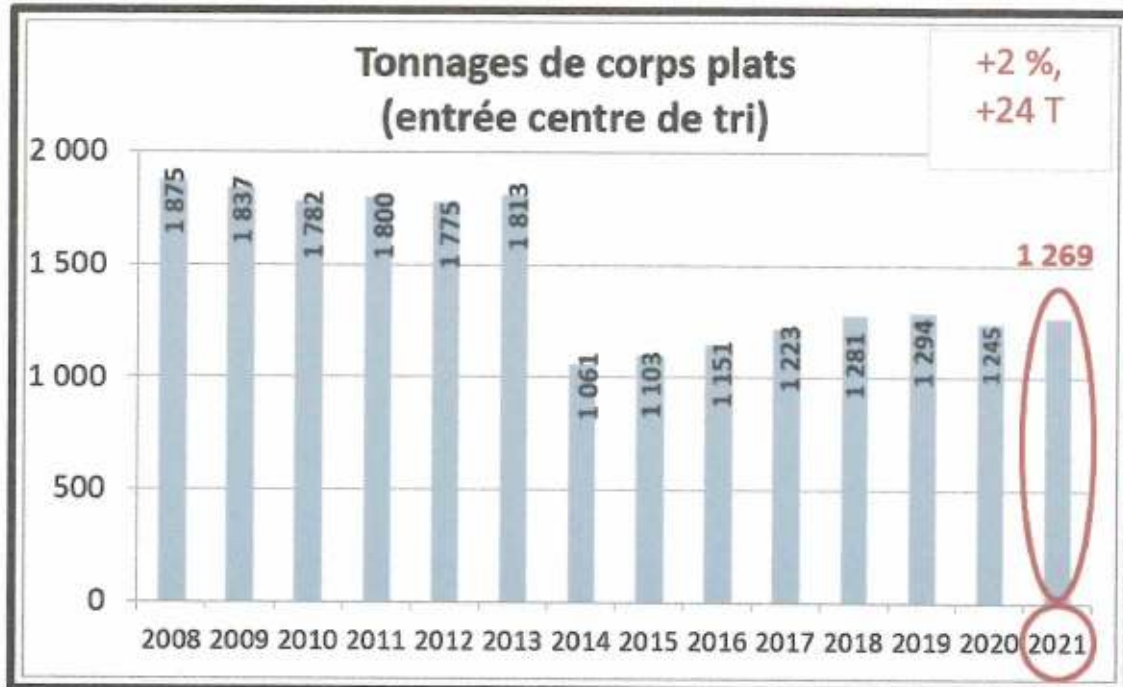
# DETAIL DU CENTRE DE TRI DE VILLY-LE-PELLOUX (74)

(source : EXCOFFIER Frères S.A.)



- Evolution annuelle des tonnages collectés pour chaque flux :

La baisse de tonnages entrant au centre de tri, à la fois pour les corps creux et les corps plats, observée en 2014, s'explique par une réduction de périmètre du fait de la reprise de la compétence « tri sélectif » par la 2.C.C.A.M. au 1<sup>er</sup> janvier 2014.





• Les refus de tri :



Le taux de refus augmente régulièrement depuis qq années : il représente 14 % de la totalité des deux flux corps plats + corps creux. Cela signifie que 86 % des déchets qui entrent au centre de tri sont recyclés.

- Bénéfices environnementaux - équivalence en « nombre d'emballages » et quantités de produits nouvellement fabriqués (sources = <https://e-tonnes.citeo.com/>)

### Acier

68 tonnes d'emballages recyclés

Recycler 68 tonnes d'EMBALLAGES EN ACIER PERMET

Des bénéfices environnementaux

Un gain en valeur de 904 284 €

ou

Une consommation d'énergie évitée de 85 612 kWh dans le CO<sub>2</sub>

La fabrication de produits

Des bénéfices environnementaux

Un gain en valeur de 701 933 €

ou

Une consommation d'énergie évitée de 263 978 kWh dans le CO<sub>2</sub>

### Aluminium

13 tonnes d'emballages recyclés

Recycler 13 tonnes d'EMBALLAGES EN ALUMINIUM PERMET

Des bénéfices environnementaux

Un gain en valeur de 701 933 €

ou

Une consommation d'énergie évitée de 263 978 kWh dans le CO<sub>2</sub>

La fabrication de produits

Des bénéfices environnementaux

Un gain en valeur de 701 933 €

ou

Une consommation d'énergie évitée de 263 978 kWh dans le CO<sub>2</sub>

### Briques alimentaires

44 tonnes d'emballages recyclés

Recycler 44 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

Des bénéfices environnementaux

Un gain en valeur énergétique évitée de +625,240 kWh dans le CO<sub>2</sub>

ou

252 840 kWh d'énergie évitée

ou

26 912 kWh dans le CO<sub>2</sub>

La fabrication de produits

Des bénéfices environnementaux

Un gain en valeur de 23 715 780 €

ou

1 967 950 kWh d'énergie évitée

ou

1 967 950 kWh dans le CO<sub>2</sub>

### Papier - Carton

1193 tonnes d'emballages recyclés

Recycler 1 193 tonnes d'EMBALLAGES EN CARTON PERMET

Des bénéfices environnementaux

Un gain en valeur énergétique évitée de +23 715 780 kWh dans le CO<sub>2</sub>

ou

1 967 950 kWh d'énergie évitée

ou

1 967 950 kWh dans le CO<sub>2</sub>

La fabrication de produits

Des bénéfices environnementaux

Un gain en valeur de 23 715 780 €

ou

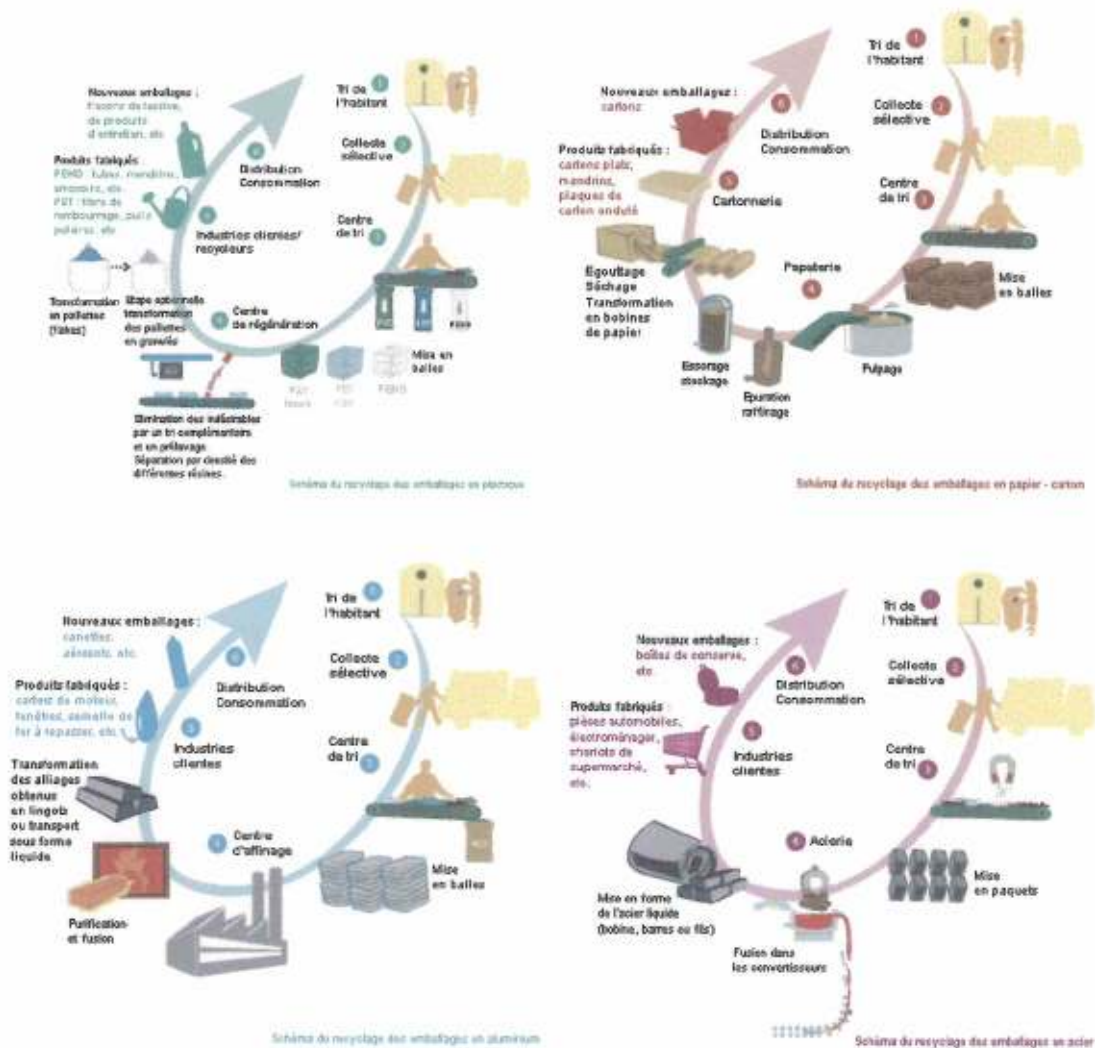
1 967 950 kWh d'énergie évitée

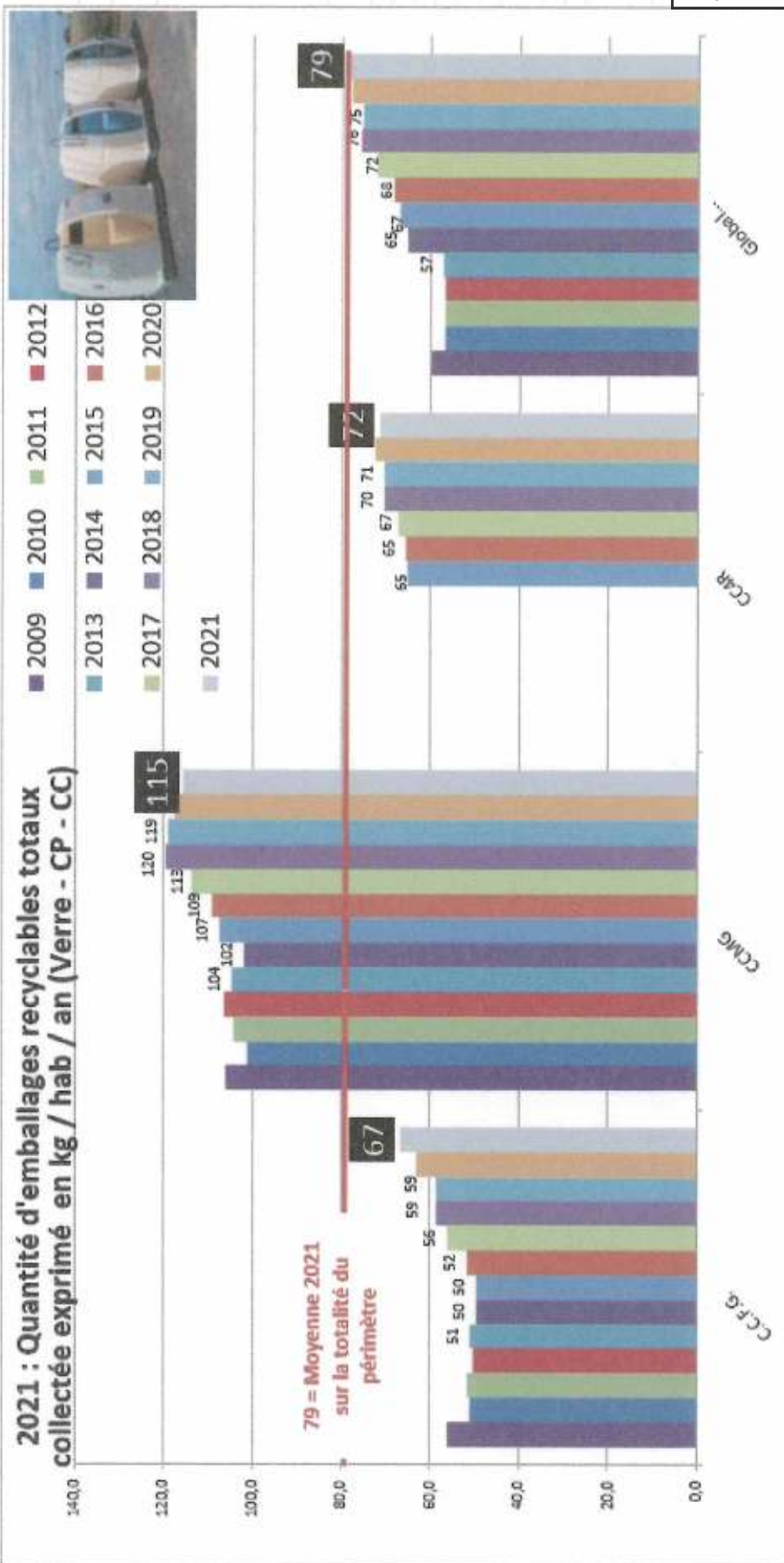
ou

1 967 950 kWh dans le CO<sub>2</sub>



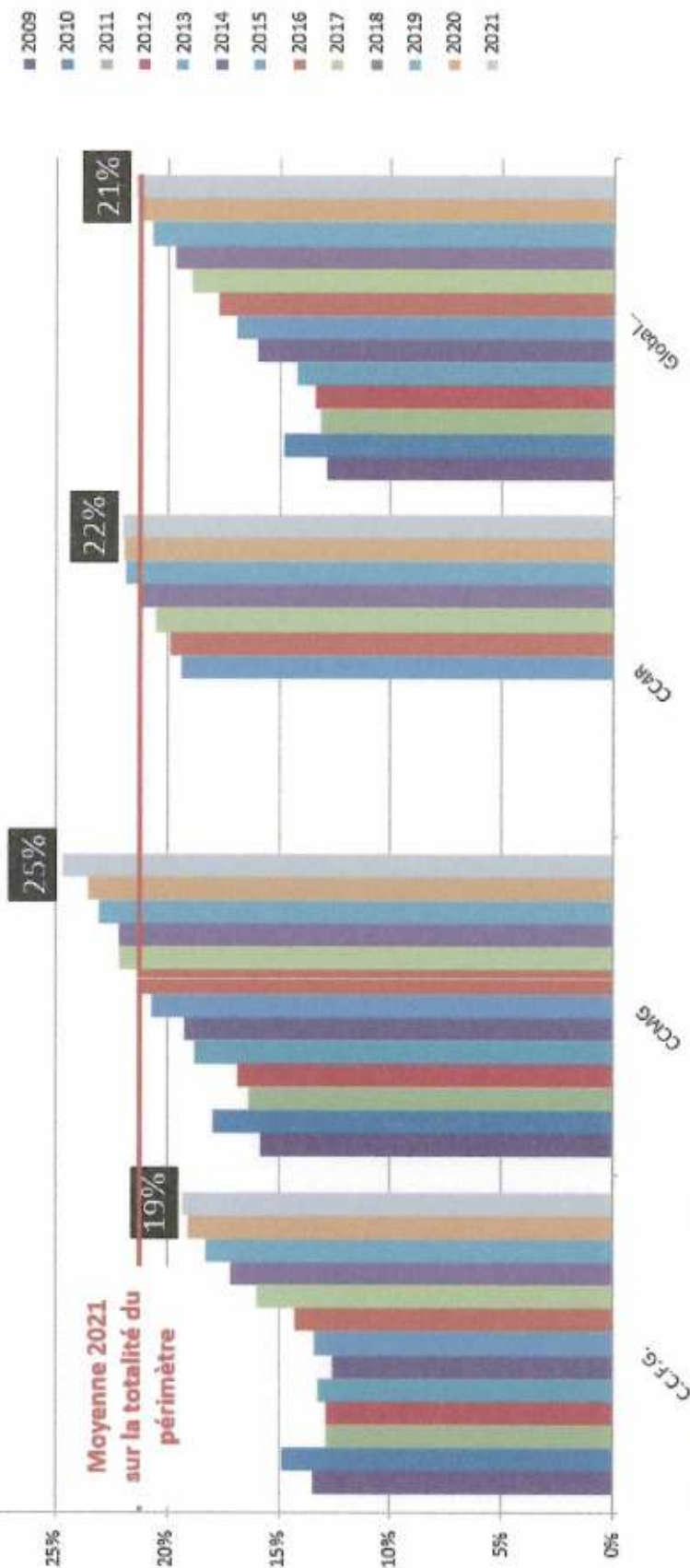
• Les chaînes du recyclage des principaux matériaux :



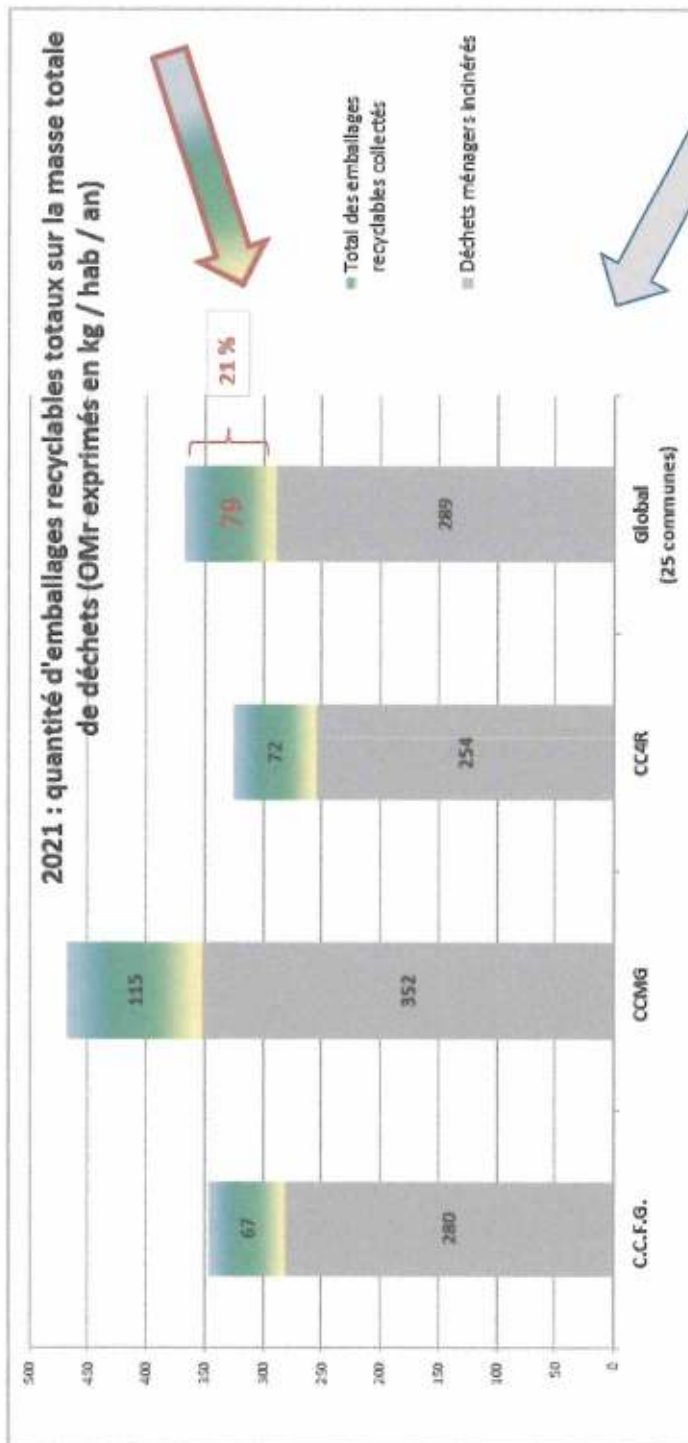


L'augmentation consécutive entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la 2CCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».

### 2021 : part d'emballages recyclables totaux collectés sur la masse totale de déchets (OMr + emballages recyclables) en %



Le passage de 13 à 16 % entre 2013 et 2014 s'explique par la modification de périmètre liée à la sortie de la 2CCAM de la sous-compétence « tri sélectif ».



## D - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS

### 1- Compostage individuel :

Depuis 2008, le SIVOM a lancé une opération d'accompagnement au compostage des biodéchets des ménages. Cette opération vise à détourner des filières traditionnelles (incinération et déchetteries) les déchets alimentaires (préparation et restes de repas), ainsi que les déchets verts, afin de limiter les coûts de gestion et l'impact environnemental.

Pour ce faire, le syndicat propose la mise à disposition de matériels de compostage : un composteur de 420 litres, un bio-seau et un guide de compostage.



Les animateurs compost du syndicat assure la livraison, le montage du composteur et transmettent aux foyers volontaires, les informations essentielles de fonctionnement lors d'un entretien, à domicile, de 15 à 30 minutes environ.

**Nombre de composteurs installés par le SIVOM de la Région de CLUSES au 31 décembre 2021 sur l'ensemble du périmètre de compétence (25 communes).**

Communes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021 / à 2020.
A'YZE			95	127	132	141	148	150	155	159	166	171	176	186	6%
BONNEVILLE			195	240	264	288	298	308	330	340	356	373	393	414	5%
BRISON			26	26	26	29	29	31	32	32	35	36	36	36	0%
CHATILLON	87		93	100	107	110	112	115	117	118	120	123	125	132	6%
COMTAMINE			74	87	98	103	106	113	121	127	133	138	140	145	4%
FAUCIGNY		52	53	54	57	68	69	69	69	70	70	72	73	73	0%
LA RIVIERE ENVERSE			34	39	39	39	39	41	42	42	42	43	44	52	18%
LA TOUR		61	62	74	78	83	85	86	86	86	88	90	91	92	1%
MARCELLAZ		0	56	68	70	76	76	79	80	82	83	87	89	92	3%
MARIGNIER	359		463	472	481	502	520	528	537	569	574	586	598	614	3%
MEGEVETTE		34	40	43	43	48	50	51	51	51	51	51	51	51	0%
MIEUSSY			174	200	213	217	222	223	230	234	244	248	252	267	6%
MORILLON			44	48	51	51	51	52	52	54	56	58	59	61	3%
ONNION		75	86	93	100	109	114	115	116	122	127	130	132	135	2%
PELLONNEX		110	118	125	134	141	144	144	145	147	147	148	149	152	2%
GLIERES VAL DE BORNE			48	59	61	65	69	72	74	75	75	79	84	89	6%
SAINTE JEBOIRE		137	157	163	171	191	193	195	210	214	220	224	228	234	3%
SAMOENS			155	182	197	205	211	219	227	231	234	244	249	272	9%
SIXT FER A CHEVAL			26	47	51	54	57	62	64	65	68	70	74	77	4%
ST JEAN THOLOME		70	75	84	88	96	101	102	102	102	102	103	104	107	3%
TAINOIES			148	183	200	212	224	227	239	249	258	272	278	296	6%
VERCHAIX			73	92	96	98	99	100	101	103	108	110	115	118	3%
VILLE EN SALLAZ		56	59	61	63	67	69	71	72	72	74	74	75	75	0%
VIUZ EN SALLAZ		263	314	330	344	372	376	382	391	402	408	419	427	435	2%
VOUGY			39	45	51	54	56	58	61	61	63	64	64	66	3%
<b>Nb. de composteurs en place (25 communes)</b>	<b>359</b>	<b>1 370</b>	<b>2 687</b>	<b>3 042</b>	<b>3 215</b>	<b>3 419</b>	<b>3 518</b>	<b>3 593</b>	<b>3 704</b>	<b>3 807</b>	<b>3 902</b>	<b>4 014</b>	<b>4 106</b>	<b>4 271</b>	<b>165</b>
<b>Variation du nb. de composteurs / à l'année précédente.</b>		<b>282%</b>	<b>96%</b>	<b>13%</b>	<b>6%</b>	<b>6%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>4%</b>	
<b>Tonnages détournés / an grâce au compostage.</b>	<b>80,775</b>	<b>308,25</b>	<b>604,575</b>	<b>684,45</b>	<b>723,375</b>	<b>769,275</b>	<b>791,55</b>	<b>808,425</b>	<b>833,4</b>	<b>856,575</b>	<b>877,95</b>	<b>903,15</b>	<b>923,85</b>	<b>960,975</b>	

Evolution du nb. de composteurs en place en fin d'année  
Economie de tonnages à traiter / an grâce à l'opération compostage (base 75 kg / an / pers et 3 pers / foyer)





## 2- Compostage des déchets alimentaires de restauration scolaire :

En février et mars 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES a collaboré avec la commune de MARIGNIER pour mettre en place les premiers composteurs de restauration scolaire en avril 2011. Leur fonctionnement a été stoppé depuis.

En fin d'année 2011, le SIVOM de la Région de CLUSES et la C.C.F.G., à la demande du Lycée Hôtelier François BISE de BONNEVILLE, avaient commencé à étudier l'opportunité de compostage des déchets alimentaires du self de l'établissement. Il a été mis en place dans le courant du printemps 2012.



En fin d'année 2012, nous avons également étudié la mise en place du compostage pour le restaurant scolaire de l'école primaire de VILLE-EN-SALLAZ.

En 2013, nous avons pu mettre en place un composteur collectif dans l'école de VILLE-EN-SALLAZ (40 repas/jour) et dans le Lycée Professionnel Agricole de CONTAMINE-SUR-ARVE (500 repas/jour).

En 2016, le composteur du Lycée agricole de CONTAMINE-SUR ARVE a été arrêté. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.

En 2015, les premières démarches de diagnostic avaient été lancées au collège de SAINT-JEOIRE : le nombre de repas servis est important (plus de 600 repas/jour, 4 fois par semaine et présence d'élèves de maternelle + primaire). Pour information, le composteur a été mis en fonctionnement le 25 avril 2015 en ne compostant que les fruits et légumes crus. En 2016, les consignes ont été élargies. Tous les déchets alimentaires, hors viande et poisson, sont compostés. Le site a officiellement été inauguré le 30 juin 2016. En 2017, le compost a été récupéré, criblé et utilisé sur les espaces verts de la commune.

En début d'année 2017, un nouveau composteur a été mis en place à l'école de VERCHAIX.

En 2020, avec les nouvelles consignes sanitaires à appliquer, l'établissement a décidé d'arrêter le compostage des déchets de cantine.

En 2018, Nicolas a assisté le collège de SAINT-JEOIRE, afin :

- d'informer les nouveaux élèves sur le tri des biodéchets dans le self,
- d'assurer la récupération et le tamisage du compost produit.

En 2019, le compost du collège de SAINT-JEOIRE a de nouveau été récupéré. Ce sont près de 2m3 de compost qui ont pu être valorisés. Cette quantité permet en théorie de fertiliser une surface de 8000m2.

En 2021, l'école primaire de GLIERES VAL DE BORNE a également commencé le compostage des déchets de cantine, représentant environ 60 repas/jour.



En début d'année 2019, une démarche a été menée au Lycée François Bise de BONNEVILLE afin de trouver parmi les lycéens des volontaires pour apporter les restes des déchets alimentaires, de la cuisine au site de compostage. Ce sont environ 70 lycéens qui se sont proposés. Le personnel en charge du site ayant changé, une proposition de réorganisation a été proposée.

En 2021, le lycée hôtelier de Bonneville a mis en place avec le SIVOM, le compostage des déchets du restaurant d'application.



## Compostage en milieu scolaire – Liste des établissements scolaires et indicateurs

	Nb de repas / jour	kg compostés / repas (chiffre ADEME ou données pesées)	Total kg compostés / an.	en fonctionnement
SAINT-JEAN DE THOLOME (école primaire)	60	0,1	1 020	Repris en 2022
VILLE EN SALLAZ (Primaire)	50	0,1	850	Oui
SAINT-JEOIRE (collège)	600	0.05	5100	Oui
GLIERES VAL DE BORNE	60	0.1		oui
Restaurant d'application lycée Bonneville	70	6		oui
total	710	0.25	6970	-
VERCHAIX	50	0.1	850	NON : arrêté en 2020
Lycée Hotelier F.Bise BONNEVILLE	400	0.15	10200	NON : arrêté en 2020
Lycée Agricole CONTAMINE SUR ARVE	500	0,15	12 750	Non : arrêté en 2016.
MARIGNIER (Primaires 2 sites)	250	0,1	4 250	Non : arrêté en 2015.

## INDICATEURS FINANCIERS

### A- MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

	Objet des principaux marchés /Contrat	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché - fin du marché	Montant annuel des prestations
<b>UIOM</b>	Exploitation de l'UIOM Exploit + GER	Marché de services	ARVALIA	6 ans - 30 septembre 2015 (renouvelé 1 fois 6 ans jusqu'au 30 septembre 2021). Nouveau marché effectif au 1 <sup>er</sup> octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2027, éventuellement reconductible une fois jusqu'au 31 décembre 2033.	Dépenses 3 562 679,01 € HT
	Suivi environnemental de l'UIOM	MAPA	AAir Lichens	5 ans – 2020 à 2025.	Dépenses 23 255,76 € HT
	Contrôles cartouches dioxine	MAPA	APAVE	1 an jusqu'à fin 2020	Dépenses 14 422 € HT
	Etude de la décharge des VALIGNONS	MAPA	DEKRA	4 ans	Dépenses 27 285 € HT
	AMO MGP	Marché de services	Cabinet MERLIN	Jusqu'à fin travaux MGP UIOM + couverture plate-forme Mâchefers	Dépenses 84 166,10 € HT

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le



ID : 074-247400799-20221004-DEL2022\_36-DE

OPERATIONS	Objet	Type de marché	Nom du titulaire	Durée du Marché / Contrat fin du marché	Montant annuel des prestations en €
Tri et valorisation des Emballages Recyclables	Tri des corps creux et des corps plats	Marché de services	S.A. EXCOFFIER Frères	1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 (renouvelable 1 X 1 an et 4 X 6 mois).	Dépenses 239 994, 44 € HT
	Soutiens à la valorisation des 5 emballages recyclables + papiers	Contrat (CAP barème F)	CITEO	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022.	Recettes 560 590.39 €
	Valorisation et rachat de l'aluminium issu de la collecte sélective	Contrat	REGAL AFFIMET	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 6 008.08 €
	Valorisation et rachat des emballages en plastique issus de la collecte sélective (PETc, PETf, PEHD)	Contrat	VALORPLAST	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 32 736,06 €
	Valorisation et rachat des papiers – cartons issus de la collecte sélective (JRM, cartonnages 5.02 Gros de Magasin, Acier)	5 Contrats	EXCOFFIER	1er/01/2018 au 31/12/2020 (+ 2x1 an possible soit maxi jusqu'à fin 2022). (Pour les J.R.M. jusqu'à fin 2021 avec 1 an en plus possible.	Recettes 154 167 €
	Valorisation et rachat du verre issu de la collecte sélective	Contrat	O-I manufacturing	5 ans jusqu'au 31 décembre 2022	Recettes 35 613,03 €

1. Gestion des déchets ménagers résiduels

1 - INCINERATION - HORS TAXES			
Chap. N° compte	Intitulé	BUDGET 2021	CA 2021
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>			
011	Charges à caractère général	4 644 500,00	4 292 259,38
6091	Electricité achetée au réseau électrique		
6093	Fournitures de petit équipement	500,00	1 294,00
811	Prest services COM 25èmes	3 200 000,00	3 220 950,15
815	Gestion des déchets	460 000,00	273 708,00
817	Prest services (Plan sur l'environnement)	28 000,00	22 504,91
821	Prest services (Caf divers)	16 000,00	14 422,00
821	Prest services (Etudes géologiques+divers)	3 000,00	
821	Analyses déchets "Les Valabans"	26 000,00	27 295,00
821	Fonct travaux UOM	3 700,00	2 500,00
830	Assurances	15 000,00	
817	Etudes Bio-déchets	20 000,00	
817	Etude de faisabilité évolution compétence TCO + T1	30 000,00	
818	Participation CSAAD	4 000,00	1 843,88
820	Intéressements	3 000,00	
831	Annances et avances	1 000,00	
830	Carburants et énergies	200,00	
6230	Mission	-	167,82
5257	Réceptions	300,00	83,00
627	Frais bancaires (logis de trésorerie)	7 000,00	4 976,00
6281	Calculon AMORCE	1 150,00	1 106,28
6312	Taxes foncières	15 500,00	16 619,00
637	Taxe électrique CSPE sur autoconsommation UOM	-	-
637	CGAP	800 000,00	610 095,87
637	Taxes communales Menjarat et Vougy	90 000,00	85 590,50
012	Charges de personnel	28 360,00	23 820,51
6332	Calculons versés au PNAE	30,00	10,68
6330	Calculons CHFPT - COG	250,00	205,20
6330	Calculons URSSAF	200,00	32,04
6411	Rémunération principale	12 000,00	10 684,08
6413	Autres indemnités	7 000,00	7 298,21
6419	Ind. supp. liés de traite	40,00	13,52
6451	Calculons URSSAF	2 000,00	1 616,52
6453	Calculons cotises retraite	4 500,00	3 424,28
6479	Médecine du travail	150,00	
6470	Calculaire assurance personnel	1 500,00	856,00
6478	Prestations sociales (CMAS)	120,00	
648	Autres charges de personnel (divers restaurant)	570,00	
65	Autres charges de gestion courante	80 000,00	76 931,08
6541	Pertes sur créances incouvrables	600,00	51,08
6542	Créances éteintes	2 718,00	
659	Charges gestion contrib A G	78 680,00	76 880,00
66	Charges financières	200 000,00	156 174,03
66111	Intérêts de la dette	198 000,00	141 004,25
66121	ICHE de l'exercice	13 200,00	9 323,10
66122	ICHE de l'exercice N-1	-	8 900,00
6633	Autres charges financières (coût garanti financ-coutonnement)	5 500,00	4 846,68
67	Taxes annulés sur exercice antérieur	2 000,00	-
	<b>SOUS-TOTAL dépenses réelles</b>	<b>4 830 808,51</b>	<b>4 519 284,90</b>
022	Charges imprévus	10 000,00	-
023	Virements à la section d'investissement	348 750,32	-
042	Amortissements	833 250,00	833 163,32
	<b>Total Dépenses Exploitation</b>	<b>6 052 808,83</b>	<b>5 352 448,22</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>			
70	Ventes produits, prestations services	800 707,00	967 435,36
709	Autres prestations de service	800 707,00	967 435,36
74	Participation Collectivités limitées	4 280 000,00	4 280 000,00
74	Rentes électriques au réseau ENEDIS		
74	Vente chaleur à l'industrie		
74	Participation aux charges d'alimentation électrique de la STEP de l'UOM		21 656,00
75	TSCG	200,00	-
77	Restitutions indemnités boues T3 2021		
	<b>SOUS-TOTAL recettes réelles</b>	<b>5 080 907,00</b>	<b>5 269 096,66</b>
042	Amortissements des subventions	52 000,00	51 981,87
	<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>979 908,87</b>	<b>916 648,44</b>
	<b>Total Recettes Exploitation</b>	<b>5 052 808,83</b>	<b>5 321 974,43</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
16	Capital dette	760 000,00	546 789,98
20	Investissements en cours	9 770 000,00	9 314 777,31
238	Rachats		20 850,98
238	FOER	370 000,00	341 728,88
2312	Taxe évolution UOM	9 400 000,00	8 952 197,47
2313	MOE plateformes		
	<b>SOUS-TOTAL dépenses réelles</b>	<b>10 530 000,00</b>	<b>9 861 547,26</b>
040	Amortissement des subventions	4 100,00	4 071,27
040	Amortissement des subventions	24 400,00	24 358,00
040	Amortissement des subventions (à recevoir fin 2021)	23 500,00	23 552,80
041	Installations générales (et FOER)	295 941,00	181 482,51
2312	Installations générales (et FOER)	292 000,00	230 243,76
	<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>11 169 641,00</b>	<b>10 336 264,43</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
16	Emprunt - legs de trésorerie	4 214 641,00	6 000 000,00
040	Amortissement (installations générales)	240 000,00	242 171,32
23181	Amortissement (installations générales)	662 000,00	591 012,00
23184	Amortissement mobilier	1 250,00	-
041	Annulés et accords (et FOER)	587 941,00	181 482,51
238	Restitutions de l'agence		230 243,76
021	Virements de la section d'exploitation	348 750,32	-
	<b>Excédent investissement</b>	<b>5 185 582,68</b>	<b>7 254 916,58</b>
	<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>11 169 641,00</b>	<b>7 254 916,58</b>
	<b>Total Recettes</b>	<b>17 222 449,83</b>	<b>12 575 992,02</b>
	<b>Total Dépenses</b>	<b>17 222 449,83</b>	<b>15 687 733,65</b>

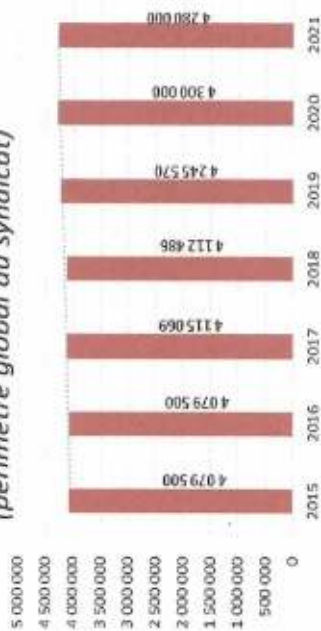
**Evolution des contributions « INCINERATION » :**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2015
<b>besoin de contribution global en € HT</b>	4 079 500	4 079 500	4 115 069	4 112 486	4 245 570	4 300 000	4 361 000	<b>5%</b>
<b>Coût par tonne en € HT</b>	111	114	115	118	120	126	127	14%
<b>Population INSEE totale</b>	98 873	100 331	100 775	101 826	102 806	103 433	103 872	5%
<b>Tonnage total</b>	38 662	35 768	35 664	34 881	35 443	34 039	33 653	-8%
<b>production en kg / hab.</b>	371	366	364	342	345	329	324	-13%
<b>coût par habitant en € HT</b>	41,26	40,66	40,83	40,35	41,38	41,67	41,20	<b>0%</b>
<b>population totale</b>	11 914	12 042	12 130	12 279	12 382	12 437	12 444	4%
<b>tonnage référence (n-1)</b>	5 095	4 895	4 805	4 841	5 104	4 925	4 735	-7%
<b>contribution totale en €</b>	563 777	568 411	560 296	571 061	617 234	622 210	605 199	7%
<b>coût par habitant en € HT</b>	47	46	46	47	50	50	48	2%
<b>production en kg / hab.</b>	425	407	400	394	416	396	381	-11%
<b>population totale</b>	26 569	28 875	28 948	27 164	27 397	27 970	28 032	6%
<b>tonnage référence (n-1)</b>	9 000	8 640	8 324	7 984	7 728	7 354	7 458	-17%
<b>contribution totale en €</b>	1 001 762	974 025	960 440	941 957	925 699	928 860	918 311	-5%
<b>coût par habitant en € HT</b>	38	36	36	36	34	33	34	-10%
<b>production en kg / hab.</b>	339	318	309	294	282	283	266	-21%
<b>population totale</b>	15 067	15 575	15 494	15 719	15 941	16 134	16 319	8%
<b>tonnage référence (n-1)</b>	4 370	4 372	4 438	4 319	4 448	4 378	4 518	3%
<b>contribution totale en €</b>	488 397	498 946	512 032	509 314	502 779	552 980	574 901	18%
<b>coût par habitant en € HT</b>	32	32	33	32	33	34	35	9%
<b>production en kg / hab.</b>	260	281	288	279	279	271	277	-5%
<b>population totale</b>	45 323	45 838	46 203	46 764	46 666	46 892	47 077	4%
<b>tonnage référence (n-1)</b>	18 217	17 880	18 047	17 717	18 114	17 384	16 942	-7%
<b>contribution totale en € HT</b>	2 027 564	2 048 418	2 092 298	2 090 043	2 189 797	2 198 010	2 154 289	6%
<b>coût par habitant en € HT</b>	45	45	45	46	46	47	46	2%
<b>production en kg / hab.</b>	402	392	391	379	386	371	360	-10%

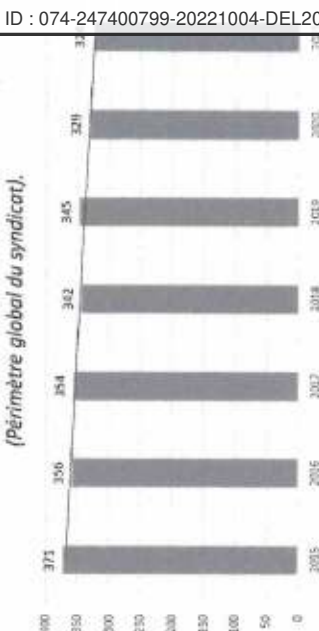
**Evolution moyenne**

- Le besoin global de contribution augmente de moins de 0,5 % par an entre 2015 et 2021 (4 260 000 en 2021).
- Le prix à la tonne contribuant augmente car il y a de moins en moins de tonnes contributives et le besoin de contribution global est en légère augmentation (127 € HT tonne).
- Le coût moyen par habitant est stable aux alentours de 41 € HT / an, il n'a pas augmenté entre 2015 et 2021.

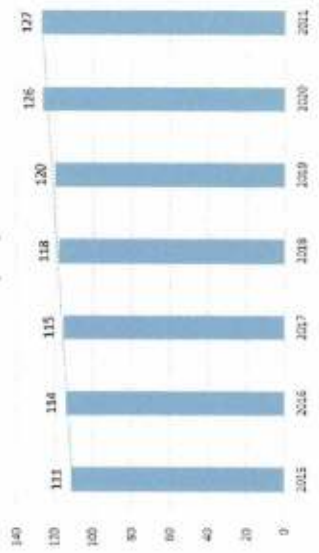
**Besoin de contribution global € HT (périmètre global du syndicat)**



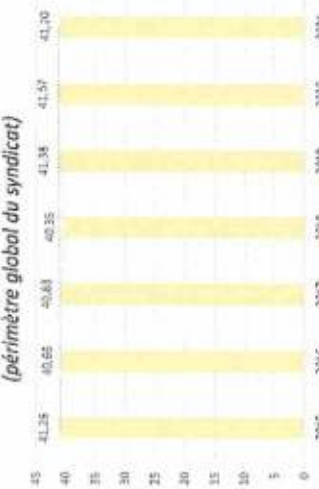
**Production moyenne en kg / hab (Périmètre global du syndicat).**



**Coût moyen par tonne en € HT**



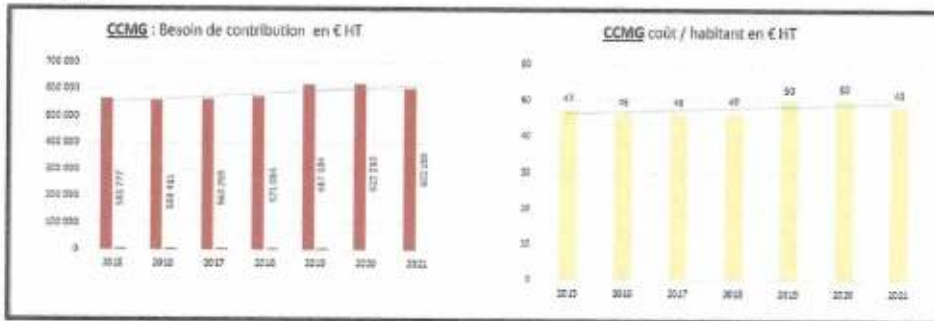
**Coût moyen par habitant en € HT (périmètre global du syndicat)**



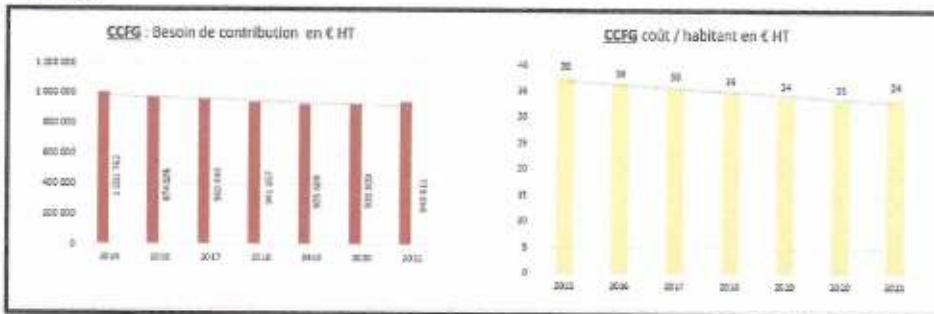
**Analyse détaillée par collectivité :**

Il est rappelé que les contributions appelées aux 4 adhérents l'année « n » sont proportionnelles au tonnage apporté par chaque collectivité, l'année « n-1 ».

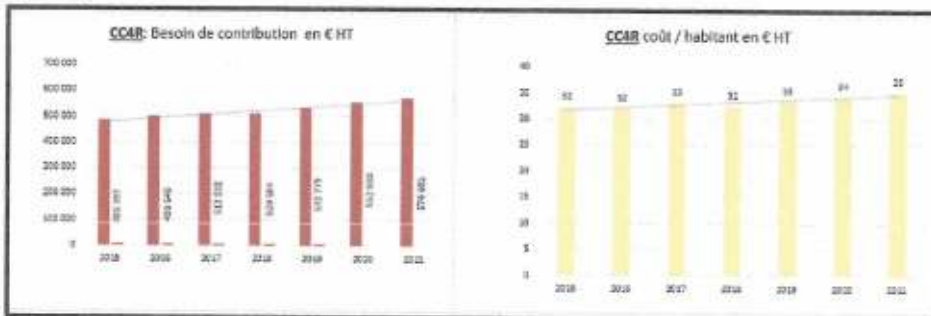
**CCMG :**



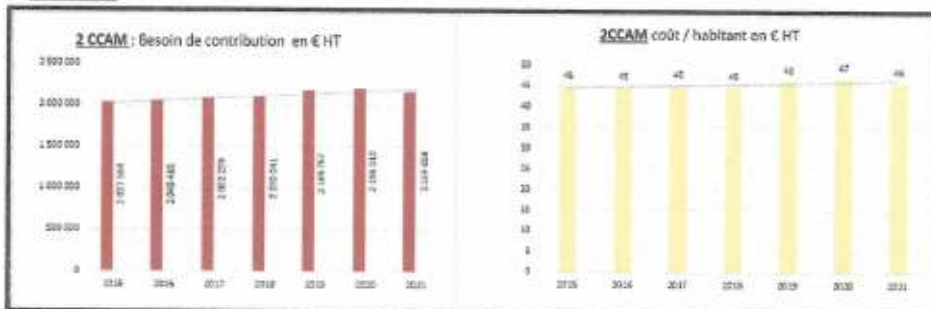
**CCFG**



**CC4R**



**2CCAM**



**Important :** le prix de traitement pratiqué est un prix complet comprend l'ensemble des charges (et notamment les frais généraux, les investissements, la TGAP, la taxe communale).



**2. Tri sélectif des emballages, compostage et prévention :****2- TRI SELECTIF - HORS TAXES**

N° compte	Intitulés	BUDGET 2021	CA 2021
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>			
011	<i>Charges à caractère général</i>	325 502,00	288 911,36
6063	Fournitures de petit équipement (composteurs)	15 000,00	14 117,55
6063	Fournitures de petit équipement (expo photo)	5 000,00	5 193,36
6063	Fournitures de petit équipement (divers)	14 000,00	1 416,00
6063	Vêtement de travail	1 150,00	692,08
6064	Fournitures administratives	100,00	-
6066	Carburants	1 500,00	695,15
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	38,98
611	Prestations services (excoffier centre de tri)	240 000,00	239 562,44
611	Prestations services (Assistance communication ext. = Tri Let M)	4 500,00	3 100,00
611	Paies CDG	-	432,00
61551	Entretien véhicules	3 000,00	554,13
6156	Maintenance (photocopieur)	-	27,00
6161	Assurances	1 700,00	3 633,69
617	Etudes et recherches (ModeCOM CCFG)	-	-
618	Etude territoriale + étude d'impact (extension consignes tri)	24 000,00	18 300,00
618	Versements organismes formation	2 000,00	349,00
6226	Honoraires	1 852,00	
6231	Insertion communication dans presse	1 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	1 900,00	
6237	Publication	400,00	
6238	Divers (Goodies + flocage des 2 véhicules)	1 000,00	212,61
6256	Frais de mission	500,00	74,25
6257	Réceptions	2 000,00	37,44
6261	Frais d'affranchissement	200,00	-
6262	Télécommunications	700,00	475,68
6281	Concours divers (Cotisation...)	1 000,00	
012	<i>Charges de personnel</i>	130 300,00	101 811,98
6332	Cotisations versées au FNAL	100,00	54,96
6336	Cotisations CNFPT - CDG	1 200,00	1 056,21
6338	Cotisations URSSAF	500,00	165,00
6411	Rémunération principale	63 000,00	52 203,39
6413	Autres indemnités	22 000,00	20 558,62
64141	Prime inflation	-	0,00
6415	NBI, supp. fam. de traite.	100,00	34,96
6451	Cotisations URSSAF	15 000,00	11 779,09
6453	Cotisation validation service agent	5 000,00	11 368,61
6453	Cotisations caisses retraite	15 460,00	
6454	Cotisations ASSEDIC	900,00	0,00
6475	Medecine du travail	700,00	271,50
6478	Cotisations assurance personnel	3 500,00	2 039,50
6478	Prestations sociales	640,00	
648	Autres charges de personnel (tickets restaurant)	2 200,00	2 279,94
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	434 620,95	434 532,00
6512	Redevances pour droits photos	2 000,95	
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	-
658	Contributions AG	42 020,00	42 020,00
658	Charges diverses gestion courante	320 000,00	320 000,00
658	Charges diverses diff impôts retenue source	100,00	0,80
658	Reversement CCFG (cartons)	70 000,00	72 511,20
67	<i>Charges exceptionnelles</i>	500,00	-
673	Titres annulés sur exercice antérieur	500,00	0,00
	<i>SOUS-TOTAL dépenses réelles</i>	890 922,95	825 255,34
042	6811 Amortissements	2 900,00	2 962,04
023	023 Virement à la section d'investissement	38 729,45	
	<b>Total dépenses exploitation</b>	<b>932 552,40</b>	<b>828 217,38</b>

RECETTES D'EXPLOITATION			
70	Ventes produits, prestations services		130 000,00
701	Vente de produits finis verre		
701	Vente de produits finis EMR		
701	Vente de produits finis Valorplast		
701	Vente de produits finis arcelor		
701	Vente de produits finis affimet		
			130 000,00
74	Subventions d'exploitation		466 000,00
74	Participation de la 2CCAM à la communication		
74	Soutiens CITEO Emballages		430 000,00
74	Soutiens CITEO PAPIER		36 000,00
			560 590,39
75	7588	Rétrocession composteurs + part salariale tickets restau	600,00
77	773	Mandats annulés (exercice antérieur)	200,00
			0,00
		<b>SOUS-TOTAL recettes réelles</b>	<b>596 800,00</b>
042	777	Amortissements des subventions	1 200,00
			1 200,00
		<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>334 552,40</b>
		<b>Total recettes exploitation</b>	<b>932 552,40</b>
			<b>836 973,94</b>

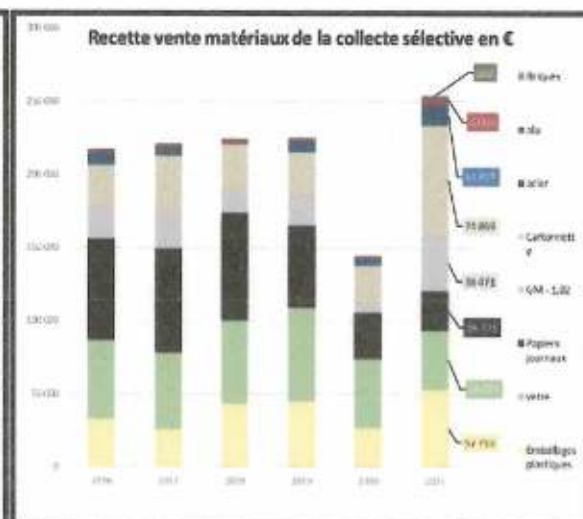
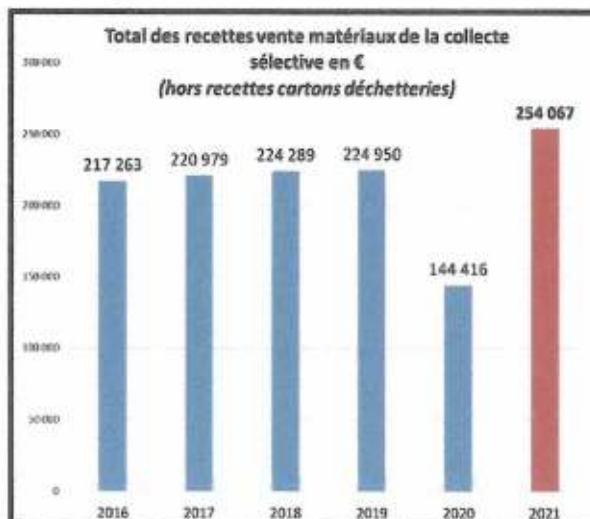
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
20	2051	Logiciel informatique	1 000,00
			-
21	2183	Matériel de bureau et informatique	2 500,00
	2184	Mobilier	2 000,00
	2182	Véhicule	30 000,00
			-
		<b>SOUS-TOTAL dépenses réelles</b>	<b>35 500,00</b>
			<b>755,08</b>
040	13911	Amortissement des subventions (fini en 2021)	1 200,00
			1 200,00
		<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>4 929,45</b>
		<b>Total dépenses investissement</b>	<b>41 629,45</b>
			<b>1 955,08</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
040	28157	Amortissement (Agencements)	1 600,00
			1 526,45
	28184	Amortissement Mobilier	-
			135,59
	28183	Amortissement (Matériel Informatique, serveur)	1 300,00
			1 300,00
021	021	Virement de la section d'exploitation	38 729,45
			-
		<b>Total recettes investissement</b>	<b>41 629,45</b>
			<b>2 962,04</b>

<b>Total Recettes</b>	<b>974 181,85</b>	<b>839 935,98</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>974 181,85</b>	<b>830 172,46</b>

### Evolution des recettes liées à la vente des matériaux issus de la collecte sélective des emballages.

Une reprise des prix de vente après le creux exceptionnel de la période COVID de 2020 due à une reprise de la consommation mondiale (1<sup>er</sup> graphe = totale des recettes, 2<sup>ème</sup> graphe = détail des recettes par matériaux).



## Evolution des recettes CITEO EMBALLAGES et PAPIERS

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 074-247400799-20221004-DEL2022\_36-DE

Les recettes CITEO ont augmenté sensiblement entre le barème E et le barème F.

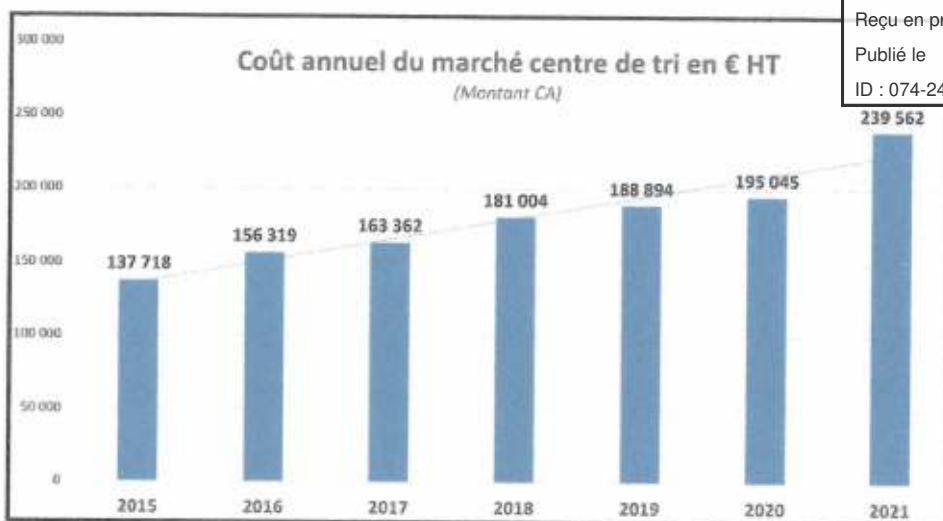
	2015 Barème E	2016 Barème E	2017 Barème E	2018 Barème F	2019 Barème F	2020 Barème F	2021 Barème F
Montant des soutiens CITEO emballages et papiers (inscrits au CA)	422 105	463 929	475 198	382 729	603 900	507 460	560 590
Moyenne annuelle par barème en €	453 744			513 670			

### Montant des soutiens CITEO emballages et papiers perçus en € (inscrits au CA)

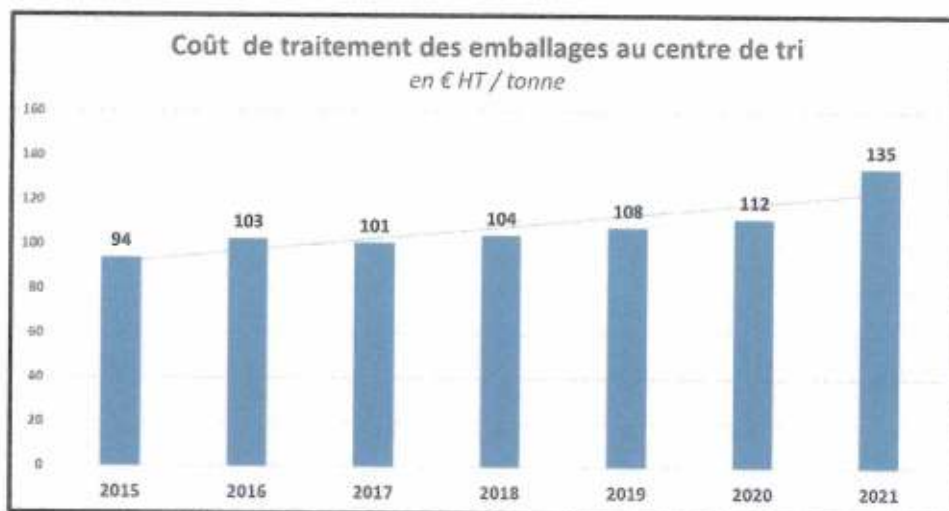


### Evolution du coût du marché de tri des emballages.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Marché 2010 - 2015. (le traitement des refus était à la charge de la société)						Marché 2021 2022
	<b>marché 2016 - 2020</b>						
Montant du marché centre de tri en € HT, hors le traitement des refus (Montant CA)	137 718	156 319	163 362	181 004	188 894	195 045	239 562
cc entrant en tonne	351	374	397	452	458	497	606
c.p entrant en tonne	1103	1150	1223	1281	1294	1245	1260
total traité en tonne	1454	1524	1620	1733	1750	1742	1776
Coût des traitement des emballages en € HT / tonne	94	103	101	104	108	112	135



Une évolution  
moyenne de  
**+ 23 % / an**  
entre 2015 et 2021.

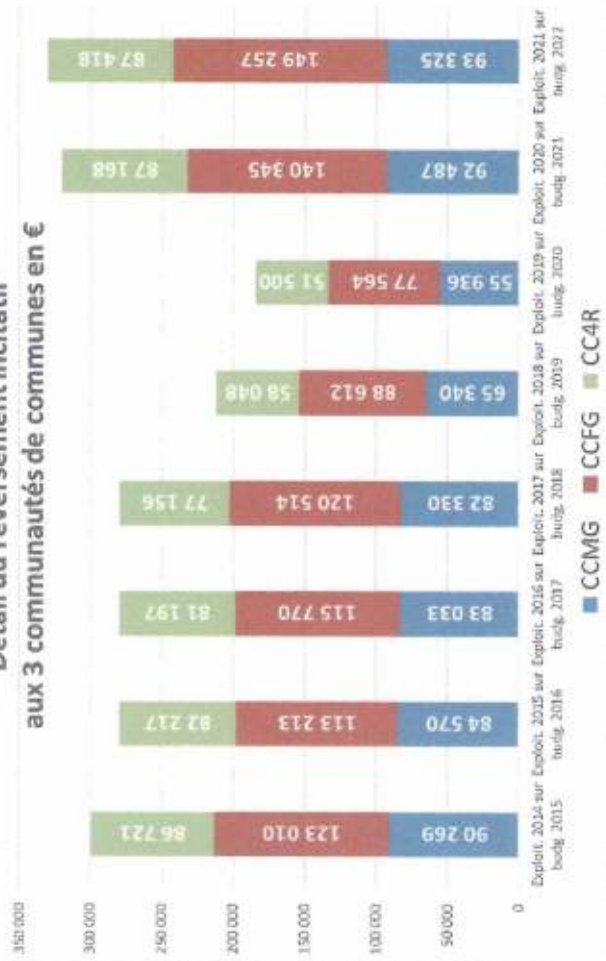


Une évolution  
moyenne de  
**+ 21 % / an**  
entre 2015 et 2021.

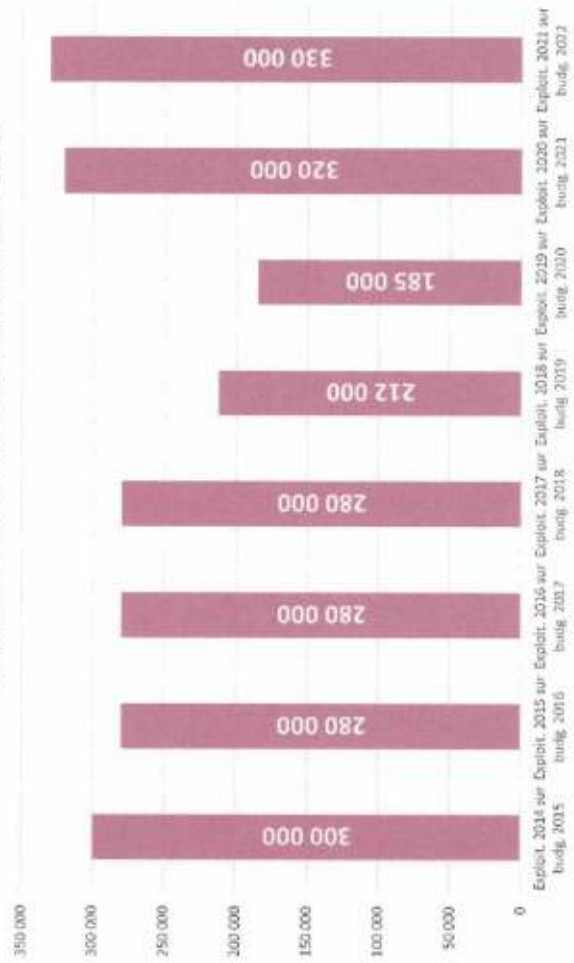
**Evolution du reversement incitatif aux collectivités.**

Evolution du reversement incitatif aux 3 communautés de communes en € (selon principe fixé par délibération n° 2015-40 du 7 juillet 2015)								total reversé en euros	moyenne annuelle
Exploit. 2014 sur budg. 2015	Exploit. 2015 sur budg. 2016	Exploit. 2016 sur budg. 2017	Exploit. 2017 sur budg. 2018	Exploit. 2018 sur budg. 2019	Exploit. 2019 sur budg. 2020	Exploit. 2020 sur budg. 2021	Exploit. 2021 sur budg. 2022		
CCMG	90 269	84 570	83 033	82 330	65 340	92 487	93 325	647 290	80 911
CCFG	123 010	113 213	115 770	120 514	88 612	140 345	149 257	928 285	116 036
CC4R	86 721	82 217	81 197	77 156	58 048	87 168	87 418	611 425	76 428
<b>Total en euros</b>	<b>300 000</b>	<b>280 000</b>	<b>280 000</b>	<b>280 000</b>	<b>212 000</b>	<b>320 000</b>	<b>330 000</b>	<b>2 187 000</b>	<b>273 375</b>

**Détail du reversement incitatif aux 3 communautés de communes en €**



**Montant total du reversement incitatif en €**



### 3. Éléments concernant la dette :

**Durée d'extinction de la dette (les données ci-dessous concernent les sous-compétences incinération et tri sélectif) :**

	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en € HT	5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421	1 612 816	8 040 210	<b>13 493 440</b>
Épargne brute annuelle en € HT (1)	1 569 791	607 351	879 911	827 741	964 302	1 055 665	955 583	1 451 716	1 205 555	<b>760 324</b>
Durée d'extinction de la dette en années.	3,6	7,9	4,8	5,03	3,66	2,74	2,36	1,1	6,67	<b>17,75</b>

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service, si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute.

(1) **Épargne brute** = recettes réelles de fonctionnement\* – dépenses réelles de fonctionnement\*  
 \* RAR + rattachement compris.

$$\text{Durée d'extinction de la dette de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{Épargne brute annuelle}}$$

**Etat de la dette du service (concerne les sous-compétences incinération et tri sélectif) :**

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	2021
En cours de la dette au 31 décembre de l'année N.		5 657 430	4 800 000	4 233 333	4 166 667	3 525 631	2 888 025	2 250 421	1 612 816	8 040 210	<b>13 493 440</b>
Montant remboursé durant l'exercice en € HT	En capital	669 697	857 430 <small>Dans 122 526 € de la dette remboursée en capital des prêts contractés pour financer les équipements</small>	566 667	566 666	641 035	637 605	637 604	637 605	637 606	<b>546 770</b>
	En intérêts	215 603	195 754	167 248	147 343	130 855	113 078	92 564	71 931	66 979	<b>156 297</b>

## A - COMMUNICATION VISUELLE GENERALE :

1. **Site internet** : le SIVOM de la Région de CLUSES dispose d'un espace dédié à la gestion des déchets. Celui-ci aborde les différents volets de la gestion des déchets :

- Le tri et le recyclage des emballages
- Le compostage
- L'incinération des déchets ménagers résiduels
- Etc...



En 2021, La page sur la gestion des déchets a été remise à jour. De plus deux pages supplémentaires ont été élaborées ou mis à jour :

- L'espace pédagogique dédiée aux enseignants
- Le Tri de l'Homme : documentaire et exposition



### **2. Les autocollants et les panneaux rigides sur le tri sélectif :**

Ces outils sont régulièrement utilisés pour informer la population sur les gestes de tri. Ainsi, les adhésifs sont apposés sur les conteneurs et les panneaux sont installés dans les halls d'immeubles ou dans les classes lors d'animations.

## B - COMMUNICATION ECRITE GENERALE :

### **1. Les documents divers :**

- Le guide sur le compostage (SIVOM)
- Le guide sur le compostage (ADEME)
- Le guide sur la collecte sélective (SIVOM)
- Le guide sur les déchets dangereux (ADEME)
- Le guide acheter et consommer mieux (ADEME)
- La plaquette d'information « Consommons malin » (ADEME)
- Les lampes basses consommations (ADEME)
- Les piles (COREPILE)

• La plaquette sur l'usine de traitement intercommunal



**2. Les expositions :**



- Composter « Une idée à faire germer ».
- Présentation et explication sur le fonctionnement de l'usine de traitement des déchets de MARIGNIER.

**3. Les accessoires pour renforcer les messages :**



- La poubelle géante : utilisée sur une majorité de nos interventions, la poubelle gonflable permet d'interpeller les habitants sur le geste de tri.



- Les poubelles de tri : installées lors d'événementiels, elles permettent aux visiteurs de trier leur déchets (bouteilles d'eau, canettes...)
- Poubelle Knapsack : des poubelles plus ludiques afin de diffuser le message sur le tri auprès du grand public.



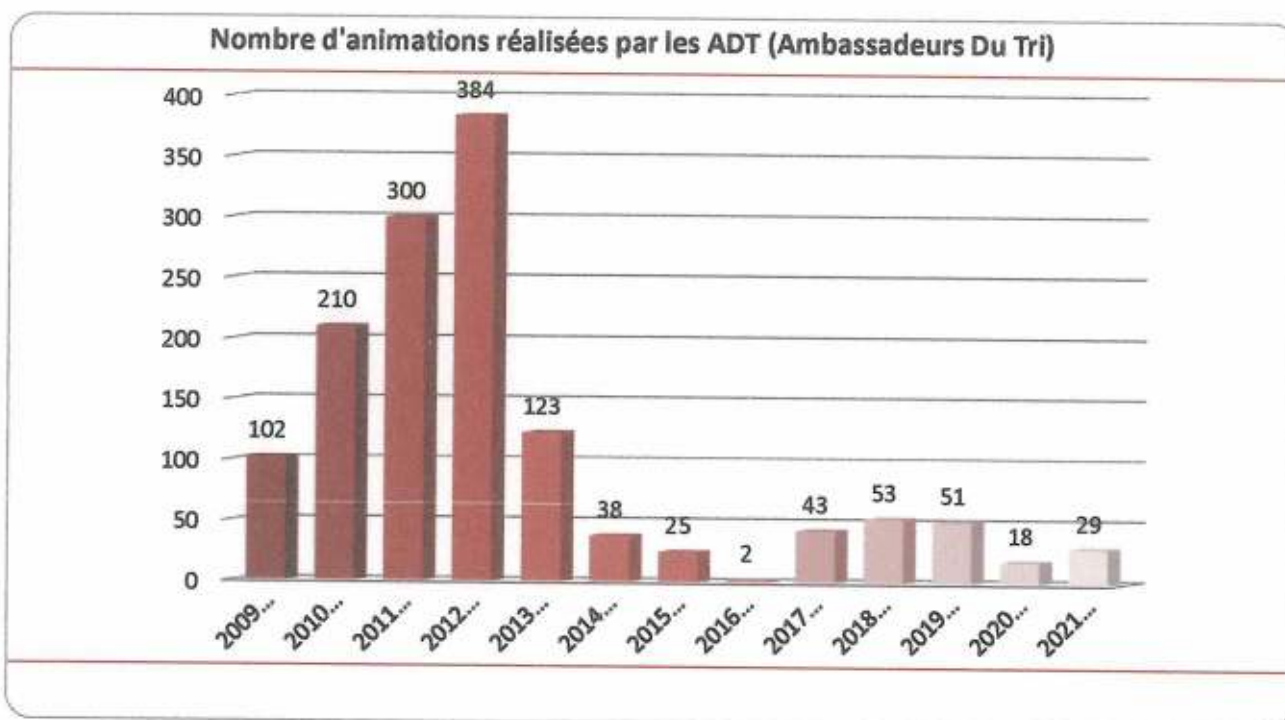


- Des nouveaux visuels : Une campagne sur le tri a été créée :



Le SIVOM de la Région de CLUSES propose, à toutes les collectivités, aux établissements scolaires et aux associations, le prêt de tout ce matériel, gratuitement.

### C- COMMUNICATION ORALE GENERALE :



Durant l'année 2021, près de 725 élèves (moyenne de 25 enfants/animation) ont été sensibilisés lors d'animations réalisées dans un établissement scolaire, par nos animateurs. Les animations sont gratuites

et réalisées à la demande des enseignants. Ils peuvent choisir une complète.

COMMUNE	NOM DE L'ENSEIGNANT ET CONTACT	NIVEAU DE LA CLASSE	DATE	HEURE	MODALITE	CONTENU
GLIERES VAL DE BORNE	Ambré MARRO (directrice) 06 49 78 69 90	CP	23/02/2021	8h30-10h15	MB	Tri des déchets
GLIERES VAL DE BORNE	Ambré MARRO (directrice) 06 49 78 69 90	CE1-CE2	23/02/2022	8h15-10h30	MB	Tri des déchets
GLIERES VAL DE BORNE	Ambré MARRO (directrice) 06 49 78 69 90	CM1-CM2	23/02/2021	10h30-11h30	MB	Tri des déchets
CHATILLON SUR CLUSES	Marie SALOMON	CM1-CM2	09/03/2021	14h-15	MB	Tri des déchets
CHATILLON SUR CLUSES	Marie SALOMON	CP-CE1	11/03/2021	13h30-14h30	MB	Tri des déchets
CHATILLON SUR CLUSES	Marie SALOMON	CE1-CE2	11/03/2021	14h30-15h30	MB	Tri des déchets
CHATILLON SUR CLUSES	Marie SALOMON	CP-CE1	15/03/2021	13h30-14h30	MB	Que deviennent les déchets
CHATILLON SUR CLUSES	Marie SALOMON	CE1-CE2	15/03/2021	14h30-15h30	MB	Que deviennent les déchets
SAINTE JEORE	Mme MEYNET 06 31 19 29 68	CP-CE1	22/03/2021	09h15-10h15	MB	Tri des déchets
SAINTE JEORE	Mme MEYNET 06 31 19 29 68	CE2	22/03/2021	10h15h-11h30	MB	Tri + Que deviennent les déchets
SAINTE JEORE	Mme MEYNET 06 31 19 29 68	CP	23/03/2021	9h-10h15	MB	Tri + Que deviennent les déchets
SAINTE JEORE	Mme MEYNET 06 31 19 29 68	CE1	23/03/2021	10h15-11h30	MB	Tri + Que deviennent les déchets
GLIERES VAL DE BORNE	Ambré MARRO (directrice) 06 49 78 69 90	CE1-CE2	29/03/2021	14h30-15h15	MB	Compostage et tri
GLIERES VAL DE BORNE	Ambré MARRO (directrice) 06 49 78 69 90	CM1-CM2	29/03/2021	15h15-16h	MB	Compostage et tri
VILZ EN SALLAZ	Mme GAYARD 06 15 29 61 37	CE3	09/09/2021	13h30-15h15	MB	Tri + Que deviennent les déchets
SAINTE JEORE	Emilie CHAVANNE	CP	20/09/2021	8h-10h	MB	Tri + Que deviennent les déchets
SAINTE JEORE	Emilie CHAVANNE	CE1	20/09/2021	10h-11h	MB	Tri + Que deviennent les déchets
VILLE EN SALLAZ	Bruno CHEVASSU 04-50-36-97-13	CE1-CE2	25/09/2021	8h30-10h	MB	Tri + Que deviennent les déchets
VILLE EN SALLAZ	Bruno CHEVASSU 04-50-36-97-13	CM1-CM2	25/09/2021	10h-11h30	MB	Tri + Que deviennent les déchets
VILZ EN SALLAZ	Emilie GRILLET	MS	03/06/2021	9h-10h30	MB	Découverte matière et tri des déchets
VILZ EN SALLAZ	Emilie GRILLET	DS	04/06/2021	9h-10h30	MB	Découverte matière et tri des déchets
SAINTE JEORE	Lydie	Toutes les classes	05/10/2021	9h à 11h30/12h30 à 15h30	FB	Le tri des emballages
MARIGNIER	Ecole du Givre	CE/CM	16/11/2021	14h-16h	FB/MB	Tri sélective

### Actions communes aux 3 territoires : poursuite de l'opération de compostage.

- Suivi des sites de compostage autonomes en établissements scolaires :**
  - BONNEVILLE : Lycée Professionnel François Bise
  - SAINT-JEOIRE : Collège Gaspard Monge
  - GLIERES VAL DE BORNE : Ecole primaire (Mise en place et suivi 2021)
- Suivi des sites test de compostage collectif :**
  - Bonneville (3 sites)
  - Samoëns
  - Ville En Sallaz (installation et suivi 2021)
- Campagne de communication sur le tri :** Installation de panneau pédagogique devant toutes les écoles des 25 communes du SIVOM de la Région de CLUSES. L'objectif étant d'interpeller enfant et parents sur le geste de tri à travers des personnages connu de tous :
  - « Vers le tri et au-delà ! », « Si tu tries, la force sera avec toi ! », « Recycler, trier, je n'oublierai plus jamais ! »



- **KIT nouveau résident permanent : mars 2021 à décembre 2021**

- Elaboration du kit spécial zone touristique (gîte étrangère ...)
- Présentation et validation du kit par les Elus des CC
- Impression des différents supports
- Elaboration d'un plan de distribution :
  - En Mairie (Chaque accueil des Mairies)
  - En CC (Accueil de la CC et service déchets)



- **Mini - Film CSA3D - TOUT SIVOM**

- Réunion de travail avec la CSA3D : l'élaboration des scénarii pour les films portant sur le tri des déchets
- Programmations des lieux de tournage
- Réception des films finalisés
- Présentation des films aux 3 CC et programmation d'un plan de diffusion
- Transmission des films aux collectivités avec un article spécifique pour accompagner chaque mini film.



- **Plan de communication extension des consignes :**

- Présentation de l'extension des consignes volet communication aux Elus
- Mise en place d'un groupe de travail spécifique ECTP
- Elaboration d'un plan d'action de communication
- Mise en place de l'étude d'impact collective
- Validation du plan de communication sur 2022/2023
- Préparation du dossier de candidature CITEO pour ECTP

- **Eco exemplarité communale - CCMG :**

- Présentation du projet à la CC
- Réalisation d'un questionnaire diagnostique ciblé principalement Plastique/métaux
- Prise de rdv dans les communes volontaires
- Diagnostic des Mairies et écoles (questionnaire, indicateur de suivi...)

- Réunion de présentation du diagnostic et mise en place de geste de tri
- Mise en place des solutions
- Suivi des indicateurs : collecte...

- « LE TRI DE L'HOMME » film portant sur les métiers issus de la gestion des déchets et passage d'un message positif sur les bonnes pratiques autour des déchets (recyclage, tri, réutilisation...) d'un point de vu local – Mise en place de l'exposition et diffusion du film sur plusieurs communes du territoire du SIVOM et une diffusion sur une communes extérieure (LA ROCHE SUR FORON).



- Mise à jour du site internet : Mise à jour de la page dédiée aux enseignants : Mise à disposition du Eco Junior, planning d'animation...

**LES DECHETS**

- Recyclage des emballages
- Le verre
- Les papiers
- Les cartons
- Les métaux
- Les déchets dangereux
- Les déchets verts
- Les déchets ménagers
- Les déchets électroniques
- Les déchets de bricolage
- Les déchets de cuisine
- Les déchets de jardinage
- Les déchets de construction
- Les déchets de chantier
- Les déchets de ferme
- Les déchets de pêche
- Les déchets de chasse
- Les déchets de chasse de nuit
- Les déchets de chasse de jour

**EcoJUNIOR N° 60**



Le document publié a obtenu plusieurs fois le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022. Il a obtenu le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022. Il a obtenu le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022.

21. Le document publié a obtenu plusieurs fois le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022. Il a obtenu le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022.

- Les documents publiés ont obtenu plusieurs fois le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022. Il a obtenu le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022.
- Le document publié a obtenu plusieurs fois le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022. Il a obtenu le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022.
  - Le document publié a obtenu plusieurs fois le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022. Il a obtenu le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022.
  - Le document publié a obtenu plusieurs fois le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022. Il a obtenu le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022.
  - Le document publié a obtenu plusieurs fois le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022. Il a obtenu le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022.
  - Le document publié a obtenu plusieurs fois le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022. Il a obtenu le prix de la région de CLUSES de 2017 à 2022.